Altaprofits

Recommandé par votre épargne

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (2/2)
CONDITIONS CONTRACTUELLES

DIGITAL VIE

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N°2198

Octobre 2020

SOMMAIRE

ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE — p. 4

1 NOM COMMERCIAL DU CONTRAT — p. 4

2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT — p. 4

a. Définition contractuelle des garanties offertes — p. 4
b. Durée du contrat — p. 5
c. Modalités de versement des primes — p. 5
d. Délai et modalités de renonciation au contrat — p. 6
e. Formalités à remplir en cas de sinistre — p. 6
f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats — p. 6
g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées — p. 7
h. Loi applicable et régime fiscal — p. 7

3 RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION — p. 8

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie — p. 8
b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat — p. 8
c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices — p. 11

4 PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES — p. 11

5 SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR — p. 11

6 DATES DE VALEUR — p. 11

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération — p. 11
b. Dates d'effet des opérations — p. 11
c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte — p. 12

7 GESTION DU CONTRAT — p. 12
a. Modes de gestion — p. 12
b. Autres opérations — p. 14

8 TERME DU CONTRAT — p. 15

9 MODALITÉS D'INFORMATION — p. 15

10 CLAUSE BÉNÉFICIAIRE — p. 15

11 AUTRES DISPOSITIONS — p. 15
a. Langue — p. 15
b. Monnaie légale — p. 15
c. Prescription — p. 16
d. Fonds de garantie des assurances de personnes — p. 16
e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme — p. 16
f. Traitement et protection des données à caractère personnel — p. 16

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT — p. 17

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE — p. 33

CONTRAT D'ASSURANCE-VIE INDIVIDUEL DE TYPE MULTISUPPORT N°2198

Le contrat DIGITAL VIE est composé :

- de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information constituée de deux documents :
  - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) - Bulletin de souscription, ci-après dénommée bulletin de souscription,
  - la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles, ci-après dénommée conditions contractuelles, comprenant la Présentation des supports d'investissement ; elle est remise préalablement à la souscription et précise les dispositions essentielles du contrat ainsi que les droits et obligations réciproques du souscripteur et de Suravenir,
- des Conditions particulières qui précisent les caractéristiques et garanties du contrat du souscripteur,
- des avenants adressés au souscripteur lors de toute modification apportée à son contrat (exemples : rachat partiel, versement complémentaire, arbitrage).

La Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) - Conditions contractuelles constituera les Conditions générales de votre contrat à compter de la date de signature de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) - Bulletin de souscription.

NOM ENTREPRISE CONTRACTANTE : DÉNOMINATION ET FORME JURIDIQUE

Nom : Suravenir.

Adresse : 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 111 000 000 euros. Société mixte régie par le Code des assurances. Siren 330 033 127 RCS Brest. Société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9).

1 NOM COMMERCIAL DU CONTRAT

Le contrat DIGITAL VIE n°2198 est un contrat individuel d'assurance sur la vie de type multisupport, régi par le Code des assurances et relevant des branches 20 *(Vie-Décès)* et 22 *(toutes opérations comportant des engagements dont l'exécution dépend de la durée de vie humaine et liées à des fonds d'investissement).*

2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

La souscription à ce contrat est réservée aux personnes physiques ayant leur résidence principale en France.

En souscrivant au contrat d'assurance-vie individuel DIGITAL VIE, le souscripteur valorise un capital ou se constitue un complément de retraite à partir des différents supports d'investissement mentionnés dans la Présentation des supports d'investissement de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

a. Définition contractuelle des garanties offertes

Le contrat DIGITAL VIE offre :
- en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère,
- en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s).

Le contrat bénéficie également de garanties optionnelles en cas de décès :
- une garantie complémentaire optionnelle en cas de décès,
- une garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel.

Pour les droits exprimés en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et de frais liés à la garantie complémentaire en cas de décès et hors options majorant les frais annuels de gestion.

Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

› Conditions d'application des garanties optionnelles en cas de décès

Ces garanties décès sont optionnelles et ne peuvent être choisies qu'à la souscription.

Elles s'appliquent aux souscripteurs âgés de 12 ans et plus et de moins de 70 ans à la date de leur souscription au contrat, à l'issue d'un délai de carence d'un an.

Elles prennent effet à l'issue de la première année.

Aucune formalité médicale n'est exigée.

› Objet des garanties optionnelles en cas de décès

- **Garantie complémentaire en cas de décès**

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès, le remboursement du capital sous risque au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) du contrat.

Le capital sous risque correspond à la moins-value du contrat, c'est-à-dire la différence positive entre le cumul des versements nets de frais, diminuée des éventuels rachats, des avances non remboursées et des intérêts y afférents, et la valeur de rachat déterminée conformément au point **3.b** au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir.

- **Garantie complémentaire en cas de décès accidentel**

Le souscripteur peut bénéficier d'une garantie qui assure, en cas de décès accidentel, le versement d'un capital décès égal à la valeur de rachat du contrat au jour de la réception de l'acte de décès par Suravenir au(x) bénéficiaire(s).

Par accident, il faut entendre toute atteinte corporelle, résultant uniquement et directement de l'action non-prévisible, violente et soudaine d'une cause extérieure

fortuite et indépendante de la volonté du souscripteur ou du bénéficiaire. Pour ouvrir droit au paiement du capital décès accidentel, le décès doit survenir dans le délai d'un an suivant l'accident et être la conséquence directe de ce dernier. Ne sont pas considérées comme accident, les maladies cardiaques et/ou vasculaires (par exemple : accident cardiaque, accident vasculaire cérébral, accident ischémique transitoire...).

La preuve du caractère accidentel du décès est à la charge du (des) bénéficiaire(s) désigné(s). Il(s) devra (devront) notamment transmettre à Suravenir, un certificat médical précisant la nature accidentelle du décès du souscripteur, une copie du procès-verbal de gendarmerie ou du constat de police, établi à l'occasion de l'accident.

› Limitations des garanties optionnelles en cas de décès

• **Garantie complémentaire en cas de décès**

La garantie accordée correspondant au montant des capitaux sous risque ne peut dépasser 100 000 euros au titre du contrat DIGITAL VIE souscrit par le souscripteur.

• **Garantie complémentaire en cas de décès accidentel**

La garantie accordée est plafonnée à 500 000 euros au titre du contrat DIGITAL VIE souscrit par le souscripteur.

› Exclusions relatives aux garanties optionnelles en cas de décès

Les garanties ne s'appliquent pas au décès consécutif à :

- un suicide ou une tentative de suicide dans la première année de souscription,

- l'usage de stupéfiants ou assimilés non prescrits médicalement,

- un fait intentionnel de l'assuré ou du bénéficiaire,

- un accident consécutif à un taux d'alcoolémie égal ou supérieur à celui fixé par la législation en vigueur à la date de survenance de l'accident,

- des activités répréhensibles par la loi,

- l'usage d'un engin aérien, à l'exception d'une ligne commerciale régulière (accidents d'aviation si l'appareil n'est pas muni d'un certificat valable de navigabilité et/ou est piloté par une personne non titulaire d'un brevet pour l'appareil utilisé et/ou est détenteur d'une licence périmée, participation à des vols d'essai),

- la pratique de sports aériens (notamment : parachutisme, ULM, deltaplane, parapente, saut à l'élastique, acrobaties...),

- la pratique de sports à risque (notamment : ascensions et escalade en haute montagne, sports de combat, skeleton, bobsleigh, plongée sous-marine, spéléologie...),

- une compétition avec utilisation d'un engin à moteur, un pari, un défi ou toute tentative de record,

- une guerre civile ou étrangère déclarée ou non, une émeute, une rixe, une insurrection, des mouvements populaires,

- des complots, grèves, attentats ou actes de terrorismes en cas de participation active de l'assuré,

- un accident ou un événement nucléaire.

› Fin des garanties optionnelles en cas de décès

Les garanties cessent de produire leurs effets en cas de rachat total de la souscription, de conversion en rente ou de renonciation dans le délai de 30 jours décrit à l'article **2.d**, au 75ème anniversaire du souscripteur.

Le versement du capital au(x) bénéficiaire(s) met fin aux garanties.

Les garanties peuvent être résiliées à tout moment sur demande écrite du souscripteur, et prennent alors fin à la date de réception de la demande par Suravenir. Elles peuvent également être résiliées par Suravenir en cas de non règlement par le souscripteur du coût de ces garanties. Les prélèvements déjà effectués à ce titre restent acquis à Suravenir.

b. Durée du contrat

Après réception du bulletin de souscription dûment signé, ainsi que de l'ensemble des pièces nécessaires à la souscription, le contrat et les garanties prennent effet à la date mentionnée sur les conditions particulières émises par Suravenir, sous réserve de l'encaissement effectif du premier versement du souscripteur par Suravenir. Le souscripteur fixe lui-même sur le bulletin de souscription la durée du contrat DIGITAL VIE qui peut être viagère ou fixe :

- durée viagère : la souscription prendra fin en cas de décès ou, par anticipation, en cas de rachat total,

- durée fixe : la souscription prendra fin à la date d'échéance prévue (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins l'âge du souscripteur), en cas de rachat total ou en cas de décès.

c. Modalités de versement des primes

• **Versement initial :** à la souscription, le souscripteur réalise un premier versement de 100 euros minimum en gestion libre ou 300 euros minimum en cas de mandat d'arbitrage (gestion pilotée), qu'il peut compléter à tout moment par des versements libres ou programmés.

• **Versements libres :** pour un montant minimum de 100 euros, seuls ou en complément de ses versements programmés.

*Chaque support d'investissement choisi doit être alimenté à hauteur de 25 euros minimum, sauf en cas de choix d'un mandat d'arbitrage (gestion pilotée) (point **7**).*

• **Versements programmés :** le souscripteur a la possibilité de programmer des versements mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels (prévoir un minimum de 25 euros/mois, 75 euros/trimestre, 150 euros/semestre, 300 euros/an). Les versements programmés doivent être répartis avec un minimum de 25 euros par support, sauf en cas de choix d'un mandat d'arbitrage (point **7**). Le souscripteur peut choisir l'ajustement automatique de ses versements programmés : il s'agit de faire évoluer automatiquement et annuellement leur montant, selon un indice qui lui sera communiqué chaque année (ajustement annuel des versements) dans son relevé d'information annuelle. L'évolution sera appliquée au prorata de la répartition des supports de son versement programmé.

Le souscripteur peut, à tout moment, les augmenter ou les diminuer, les interrompre, puis les reprendre. En cas de suspension des versements programmés, le contrat se poursuit et le souscripteur peut continuer à effectuer des versements libres.

Le premier versement programmé sera réalisé à l'issue de la période de renonciation. Lorsque deux versements programmés successifs n'ont pas été réalisés (notamment en cas de refus de l'établissement bancaire pour des raisons techniques, financières...), Suravenir se réserve le droit de suspendre l'appel des versements programmés.

Chaque versement net de frais, libre ou programmé, est investi sur les supports d'investissement que le souscripteur a sélectionnés, sauf en cas de choix d'un mandat d'arbitrage (gestion pilotée) (point **7**). À défaut de précision de la part du souscripteur, Suravenir appliquera la répartition effectuée lors du dernier versement. Le versement net de frais affecté à un support d'investissement est divisé par la valeur liquidative de ce support pour obtenir le nombre de parts qui est attribué au souscripteur. Ce nombre est arrondi au dix-millième le plus proche.

Les versements sont exclusivement libellés en euros.

d. Délai et modalités de renonciation au contrat

Le souscripteur peut renoncer au présent contrat pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle il est informé de la conclusion du contrat DIGITAL VIE, matérialisée par la réception des conditions particulières. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception, envoyée à l'adresse suivante : Suravenir - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle de lettre ci-dessous :
"Je soussigné(e) (nom, prénom et adresse du souscripteur) déclare renoncer à la souscription au contrat DIGITAL VIE, que j'ai signée le (_____) et vous prie de bien vouloir me rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Je reconnais également être informé(e) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par Suravenir de la présente lettre de renonciation." Date et signature.

Au-delà de ce délai, les sommes non restituées produisent de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

La faculté de renonciation s'exerce conformément à l'article L. 132-5-1 du Code des assurances.

Le défaut de remise des documents et informations prévus à l'article L. 132-5-2 du Code des assurances entraîne de plein droit la prorogation du délai de renonciation jusqu'au trentième jour calendaire révolu suivant la date de remise effective de ces documents dans la limite de huit ans à compter de la date à laquelle le souscripteur est informé que le contrat est conclu.

L'exercice de la faculté de renonciation met fin à toutes les garanties de la souscription, dont les garanties optionnelles en cas de décès.

e. Formalités à remplir en cas de sinistre

Le décès du souscripteur met fin à sa souscription au contrat DIGITAL VIE.

Le capital décès, correspondant à la valeur déterminée conformément au point **3** et, le cas échéant, le montant des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès prévue au point **2**, si elles trouvent à s'appliquer, est versé au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) par le souscripteur, déduction faite des avances non remboursées et intérêts y afférents.

La valeur de ce capital est arrêtée à la date de connaissance du décès par Suravenir, matérialisée par la date d'enregistrement qui suit la réception de l'acte de décès ou de notoriété.

Conformément à l'article L. 132-5 du Code des assurances, le capital décès est revalorisé dans les conditions suivantes :

• **Pour les engagements exprimés en euros**

- De la date du décès de l'assuré jusqu'à la date de connaissance du décès par l'assureur, la revalorisation s'effectue selon les dispositions contractuelles prévues au point **3**.

- De la date de connaissance du décès par l'assureur jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, la revalorisation s'effectue selon les modalités définies au 2° de l'article R. 132-3-1 du Code des assurances.

• **Pour les engagements exprimés en unités de compte**

La revalorisation intervient à compter de la date de connaissance du décès par l'assureur et jusqu'à la date de réception de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement, selon les modalités définies au 2° de l'article R. 132-3-1 du Code des assurances.

Le capital décès est réglé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires, dont le bulletin de décès du souscripteur. La liste des pièces justificatives est disponible auprès d'Altaprofits.

Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au double du taux légal durant deux mois puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au triple du taux légal.

f. Précisions complémentaires relatives à certaines catégories de contrats

› Frais et indemnités de rachat et autres frais prélevés par l'entreprise d'assurance

Les frais liés au contrat DIGITAL VIE et prélevés par Suravenir sont les suivants :

• "Frais à l'entrée et sur versements" : 0 % lors de la souscription et lors de chaque versement.

• "Frais en cours de vie du contrat"

- Frais annuels de gestion en cas de gestion libre :
  · 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros,
  · 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.

- Frais annuels de gestion en cas de mandat d'arbitrage (gestion pilotée) :
  · 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros,
  · 0,84 % sur la part des droits exprimés en unités de compte.

- Les présents frais sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel.

Ils sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours journalier, pour le(s) fonds en euros comme pour les unités de compte, et sont prélevés en nombre de parts d'unités de compte et/ou en euros :

- pour le(s) fonds en euros, en une fois, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou en cours d'année, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès),

- pour les unités de compte, chaque mois, ou en cours de mois, en cas de sortie totale (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès).

• "Frais de sortie"

- 3 % sur quittances d'arrérages.

- Option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou de terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres.

- Frais de rachat partiel et rachat total : 0 %.

- Frais des rachats partiels programmés : 0 %.

• "Autres frais"

- Frais de changement de mode de gestion : 0 %.

- Frais prélevés en cas d'arbitrage : 0 % des montants arbitrés.

- Frais prélevés en cas d'arbitrage dans le cadre des options d'arbitrages programmés : 0 %.

- Frais prélevés en cas d'arbitrage généré dans le cadre du mandat d'arbitrage (gestion pilotée) : 0 %.

- Frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,1 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs.

- Cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge.

› Énonciation des fonds en euros à capital garanti

Le contrat DIGITAL VIE propose un ou plusieurs fonds en euros à capital garanti, dont les caractéristiques sont précisées dans la Présentation des supports d'investissement du contrat, placée à la fin des conditions contractuelles. Cette liste est également disponible sur le site www.altaprofits.com.

Suravenir se réserve la possibilité de proposer à tout moment de nouveaux fonds en euros, de restreindre ou supprimer la possibilité d'investir (par arbitrage et/ou par versement initial ou complémentaire) sur un ou des fonds en euros existants.

Dans le cas où la possibilité d'investir sur un fonds en euros serait supprimée, les versements programmés mis en place sur ce fonds en euros seraient automatiquement transférés vers le fonds en euros Suravenir Rendement.

Énonciation des unités de compte de référence

Les unités de compte de référence sont des unités de compte obligataires, en actions, diversifiées, immobilières (SCI, SCP ou SCPI), des produits structurés, des supports à fenêtre de commercialisation ou des unités de compte de toute nature, sélectionnées par Suravenir. La liste des unités de compte de référence se trouve dans la Présentation des supports d'investissement à la fin de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information.

Cette liste est également disponible sur le site www.altaprofits.com.

Les unités de compte sont des placements à long terme dont les valeurs liquidatives peuvent enregistrer à un instant donné des variations, parfois importantes, à la hausse ou à la baisse.

En cas de disparition d'une unité de compte du contrat DIGITAL VIE, une autre unité de compte de même nature lui sera substituée.

Par ailleurs, Suravenir se réserve la possibilité de proposer à tout moment des nouveaux supports d'investissement.

Caractéristiques principales des unités de compte

Pour chaque unité de compte éventuellement sélectionnée par le souscripteur lors de la souscription du contrat et lors des mouvements d'arbitrage et de versement, l'indication des caractéristiques principales est effectuée, conformément à l'article A. 132-4 du Code des assurances, par la remise au souscripteur du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur ou, le cas échéant, de la note détaillée ou, en fonction du support, de l'annexe complémentaire de présentation ou des Informations Spécifiques du support concerné.

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou la note détaillée sont par ailleurs disponibles sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et sur le site Internet de chacune des sociétés de gestion.

Frais pouvant être supportés par les unités de compte

Les frais spécifiques des supports d'investissement, pouvant être prélevés par les sociétés de gestion ou par Suravenir, sont détaillés dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, dans l'annexe complémentaire de présentation ou dans les Informations Spécifiques du support concerné, remis au souscripteur lors du premier investissement sur le support concerné, et également disponibles sur simple demande auprès d'Altaprofits.

Modalités de versement du produit des droits attachés à la détention d'une unité de compte

- Pour **les supports dits de capitalisation**, lorsque des produits financiers sont dégagés, ceux-ci sont directement capitalisés dans la valeur de l'unité de compte.
- Pour **les supports dits de distribution**, lorsqu'ils distribuent des dividendes, ceux-ci sont réinvestis dans le support en unités de compte, ce qui se traduit par une augmentation du nombre d'unités de compte attribué au souscripteur.
- Pour **les obligations et pour les supports de distribution appartenant à la catégorie des produits structurés** (obligations structurées, fonds à formule) **et à la catégorie des SCPI**, les coupons sont réinvestis dans le fonds en euros Suravenir Rendement.

g. Informations sur les primes relatives aux garanties principales et complémentaires lorsque de telles informations s'avèrent appropriées

Prime relative à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès

Chaque fin de mois Suravenir détermine le capital sous risque comme précisé au point **2.a** et calcule la prime à partir de l'âge du souscripteur et du tarif ci-dessous.

Le cas échéant, la somme des primes mensuelles est prélevée en nombre de parts d'unité de compte et/ou en euros, au plus tard le 31 décembre de chaque année, ou, en cas de sortie totale (terme de la souscription, rachat total, conversion en rente, décès).

Prime par mois pour un capital sous risque de 1 000 euros

Âge	Prime	Âge	Prime
Jusqu'à 30 ans	0,15 €	53	0,90 €
		54	0,96 €
31	0,15 €	55	1,04 €
32	0,16 €	56	1,10 €
33	0,18 €	57	1,18 €
34	0,19 €	58	1,25 €
35	0,20 €	59	1,34 €
36	0,21 €	60	1,44 €
37	0,23 €	61	1,55 €
38	0,25 €	62	1,68 €
39	0,28 €	63	1,81 €
40	0,30 €	64	1,98 €
41	0,34 €	65	2,15 €
42	0,38 €	66	2,35 €
43	0,41 €	67	2,56 €
44	0,45 €	68	2,80 €
45	0,50 €	69	3,05 €
46	0,55 €	70	3,33 €
47	0,60 €	71	3,64 €
48	0,64 €	72	3,96 €
49	0,69 €	73	4,33 €
50	0,74 €	74	4,71 €
51	0,79 €	75	5,15 €
52	0,84 €		

Prime relative à la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel

Le coût de cette garantie s'élève à 0,14 % hors taxe par an de la valeur de rachat du contrat. Pour les supports en unités de compte, il est prélevé chaque fin de mois, par diminution du nombre d'unités de compte.

h. Loi applicable et régime fiscal

Loi applicable

La loi française est applicable aux relations précontractuelles et contractuelles.

Indications générales relatives au régime fiscal

Le régime fiscal applicable est le régime fiscal français (sous réserve de l'application des conventions internationales).

Le régime fiscal indiqué ci-après est celui applicable à un contrat souscrit à compter de la date de la présente Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (sous réserve de modifications législatives ultérieures) :

En cas de décès du souscripteur :

- **exonération totale du taux forfaitaire de 20 % ou de 31,25 % (article 990I du Code Général des Impôts (CGI)) et des droits de succession (article 757B du CGI) si le bénéficiaire est :**

- le conjoint ou partenaire pacsé du défunt, ou

- membre de la fratrie (frère ou sœur célibataire, veuf, divorcé ou séparé de corps), sous une double condition :
  - qu'il soit, au moment de l'ouverture de la succession, âgé de plus de 50 ans ou atteint d'une infirmité le mettant dans l'impossibilité de subvenir par son travail aux nécessités de l'existence,
  - qu'il ait été constamment domicilié avec le défunt pendant les 5 années ayant précédé le décès.

- **dans tous les autres cas, application des dispositions suivantes :**

Versements réalisés par le souscripteur avant 70 ans	Exonération des capitaux décès dans la limite de 152 500 € par bénéficiaire (tous contrats confondus*). Au-delà, le taux forfaitaire de 20 % est applicable à la fraction de la part nette taxable de chaque bénéficiaire inférieure ou égale à 700 000 € (Art. 990 I du CGI). La fraction de la part nette taxable revenant à chaque bénéficiaire et excédant cette limite est imposée à un taux de 31,25 %.
Versements réalisés par le souscripteur après 70 ans	Application des droits de succession sur les primes versées, après abattement de 30 500 € réparti entre les bénéficiaires au prorata de leurs parts (tous contrats confondus*) (Art. 757 B du CGI).

* Souscrits auprès d'une ou plusieurs société(s) d'assurance.

En cas de rachat partiel, rachat partiel programmé ou rachat total, les modalités d'imposition des plus-values dépendent de la durée du contrat au moment de l'opération de rachat et du montant des primes versées sur l'ensemble des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation détenus par le bénéficiaire du rachat :

Durée du contrat au moment du rachat	Taux du Prélèvement Forfaitaire Unique	Prélèvements sociaux
Entre 0 et 8 ans	12,8 %	17,2 %
Après 8 ans *		
En deçà d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	7,5 %	17,2 %
À compter d'un seuil de 150 000 € de primes versées **	12,8 %	

* Après 8 ans :

- Taxation des produits au taux de 7,5 % et 12,8 % au prorata des primes inférieures et supérieures à 150.000 €

- Après abattement annuel de 4 600 € pour les contribuables célibataires, veufs ou divorcés et 9 200 € pour les contribuables soumis à imposition commune.

** Le seuil de 150 000 € s'apprécie en termes de primes versées (diminué le cas échéant de la part de capital comprise dans d'éventuels précédents rachats), au 31/12 de l'année précédant le rachat, tous contrats confondus (contrat de capitalisation + contrat d'assurance vie) détenus par un même redevable.

Modalités d'imposition des rachats :

L'assureur effectuera automatiquement un Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) :

- de 12,8 % avant 8 ans,
- de 7,5 % après 8 ans.

Lors de la déclaration de revenus du contribuable, correspondant à l'année du(des) rachat(s), une régularisation pourra être réalisée par l'administration fiscale, selon le montant des primes versées et la durée du contrat.

À l'occasion de cette déclaration, par dérogation au principe d'application du PFU, le contribuable pourra opter de manière expresse et irrévocable pour l'intégration des produits issus du(des) rachats dans l'assiette de ses revenus soumis à l'Impôt sur le Revenu. *(À noter : cette option est globale et concernera, le cas échéant, l'ensemble des revenus soumis au PFU de l'article 200 A du CGI).*

N.B : Les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année précédant le rachat est inférieur à 25 000 € pour les personnes seules, ou 50 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune, pourront demander à l'assureur à être dispensées de PFU au plus tard lors de la demande de rachat.

3 RENDEMENT MINIMUM GARANTI ET PARTICIPATION

a. Taux d'intérêt garanti et durée de cette garantie

Durant toute la vie du contrat, pour la part des versements investis sur chaque fonds en euros, le contrat comporte une garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais sur versement(s) et de frais liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et hors options majorant les frais annuels de gestion.

En cas de sortie partielle d'un fonds en euros en cours d'année, le montant correspondant au rachat partiel sur ce fonds en euros sera revalorisé au moment du versement de la participation aux bénéfices au début de l'année suivante, sur la base de 100 % du taux annuel servi, affecté à la revalorisation des contrats, au prorata temporis de la durée écoulée entre le 1er janvier de l'année du rachat et la date de rachat.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros (rachat, arbitrage, conversion en rente, décès) avant l'attribution de la participation aux bénéfices annuelle, la revalorisation s'effectue sur la base d'un taux fixé annuellement par Suravenir, au prorata de la durée écoulée depuis la dernière date de répartition des bénéfices jusqu'à la date d'effet de la sortie totale.

En cas de sortie totale d'un fonds en euros avant la première attribution de la participation aux bénéfices, le capital versé sera égal au montant du capital net investi.

b. Indications des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat

Indication des garanties de fidélité, des valeurs de réduction et des valeurs de rachat ; dans le cas où celles-ci ne peuvent être établies exactement au moment de la souscription, indication du mécanisme de calcul ainsi que des valeurs minimales.

› Garanties de fidélité

Sans objet.

› Valeurs de réduction

Sans objet.

> Valeurs de rachat

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

• Support(s) en euros

Pour un versement réalisé sur un fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point **3**.

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros d'un investissement net de frais de 1 000 euros (soit un versement brut de 1 000 euros supportant 0 % de frais d'entrée). Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion, ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Au terme de l'année	Cumul des primes brutes	Cumul des primes nettes	Valeurs minimales garanties sans option majorant les FAG *(taux de FAG de 0,60 %)*	Valeurs minimales garanties avec souscription de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel *(taux de FAG de 0,74 %)*
1	1 000 €	1 000 €	1 000 €	998,60 €
2	1 000 €	1 000 €	1 000 €	997,20 €
3	1 000 €	1 000 €	1 000 €	995,81 €
4	1 000 €	1 000 €	1 000 €	994,41 €
5	1 000 €	1 000 €	1 000 €	993,02 €
6	1 000 €	1 000 €	1 000 €	991,63 €
7	1 000 €	1 000 €	1 000 €	990,24 €
8	1 000 €	1 000 €	1 000 €	988,85 €

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En cas de choix de la garantie complémentaire en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

• Supports en unités de compte

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemples de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

- sans mise en place de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel ni mandat d'arbitrage (gestion pilotée) : 100 x (1 – 0,60 %) = 99,4000 UC,
- avec mise en place de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel et du mandat d'arbitrage (gestion pilotée) : 100 x (1 – 0,98 %) = 99,0200 UC.

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans mise en place de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel ni mandat d'arbitrage (gestion pilotée) ou de 99,0200 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel et du mandat d'arbitrage (gestion pilotée).

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre de parts d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts correspondant à une somme nette théorique versée de 1 000 euros (soit 1 000 euros bruts). Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion. Valeur liquidative de départ : 10 euros.

Au terme de l'année	Cumul des primes brutes	Cumul des primes nettes	Nombre d'unités de compte minimal garanti sans option majorant les FAG *(taux de FAG de 0,60 %)*	Nombre d'unités de compte minimal garanti avec souscription de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel et de mandat d'arbitrage *(taux de FAG de 0,98 %)*
1	1 000 €	1 000 €	99,4000	99,0200
2	1 000 €	1 000 €	98,8036	98,0496
3	1 000 €	1 000 €	98,2108	97,0887
4	1 000 €	1 000 €	97,6215	96,1372
5	1 000 €	1 000 €	97,0358	95,1951
6	1 000 €	1 000 €	96,4536	94,2622
7	1 000 €	1 000 €	95,8749	93,3384
8	1 000 €	1 000 €	95,2997	92,4237

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, Suravenir ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

• Simulation des valeurs de rachat

La valeur de rachat du contrat du souscripteur dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte ainsi que, le cas échéant, de la facturation de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et de la garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel.

Conformément à l'article A. 132-4-1 du Code des assurances, et puisque l'existence de prélèvements liés à la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès ne permet pas de déterminer à l'avance les valeurs de rachat du contrat du souscripteur en un nombre générique d'unités de compte et/ou en euros, le souscripteur trouvera ci-après trois exemples lui permettant de comprendre l'impact de cette option.

• **Hypothèses**

- Versement brut de 2 000 euros réparti de la manière suivante : 50 % sur un fonds en euros et 50 % sur un seul support en unités de compte.
- Valeur liquidative initiale de l'unité de compte : 10 euros.
- Souscripteur âgé de 40 ans à la souscription.
- Frais annuels de gestion : 0,60 % sur le(s) fonds en euros et 0,60 % sur les unités de compte.
- Frais sur versement : 0 %.
- Garantie complémentaire optionnelle en cas de décès intégrée aux exemples.
- Garantie optionnelle d'un capital complémentaire en cas de décès accidentel non souscrite.
- Mandat d'arbitrage non souscrit.

Les valeurs de rachat présentées ci-après ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemple n°1

Variation à la hausse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection.

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros[1]	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine[2,4]	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC[5]	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	1 000 €	99,4000	10,520 €	1 045,68 €	2 045,68 €
Fin année 2	2 000 €	1 000 €	98,8036	11,067 €	1 093,44 €	2 093,44 €
Fin année 3	2 000 €	1 000 €	98,2108	11,642 €	1 143,39 €	2 143,39 €
Fin année 4	2 000 €	1 000 €	97,6215	12,247 €	1 195,61 €	2 195,61 €
Fin année 5	2 000 €	1 000 €	97,0358	12,884 €	1 250,23 €	2 250,23 €
Fin année 6	2 000 €	1 000 €	96,4536	13,554 €	1 307,33 €	2 307,33 €
Fin année 7	2 000 €	1 000 €	95,8749	14,259 €	1 367,05 €	2 367,05 €
Fin année 8	2 000 €	1 000 €	95,2997	15,000 €	1 429,50 €	2 429,50 €

Exemple n°2

Stagnation de la valeur des UC, régulière sur les 8 ans de projection.

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros[1]	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine[2,4]	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC[5]	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	1 000 €	99,4000	10,000 €	994,00 €	1 994,00 €
Fin année 2	2 000 €	1 000 €	98,8036	10,000 €	988,04 €	1 988,04 €
Fin année 3	2 000 €	1 000 €	98,2108	10,000 €	982,11 €	1 982,11 €
Fin année 4	2 000 €	1 000 €	97,6215	10,000 €	976,22 €	1 976,22 €
Fin année 5	2 000 €	1 000 €	97,0358	10,000 €	970,36 €	1 970,36 €
Fin année 6	2 000 €	1 000 €	96,4536	10,000 €	964,54 €	1 964,54 €
Fin année 7	2 000 €	1 000 €	95,8749	10,000 €	958,75 €	1 958,75 €
Fin année 8	2 000 €	1 000 €	95,2997	10,000 €	953,00 €	1 953,00 €

Exemple n°3

Variation à la baisse de 50 % de la valeur des unités de compte, régulière sur les 8 ans de projection.

	Cumul des primes nettes depuis l'origine	Valeur de rachat de la part investie en euros[1,3]	Nombre d'UC à partir d'un nombre générique de 100 UC à l'origine[3,4]	Valeur liquidative de l'UC en fin d'année	Valeur de rachat de la part investie en UC[5]	Valeur de rachat totale
Fin année 1	2 000 €	999,91 €	99,3915	9,170 €	911,42 €	1 911,34 €
Fin année 2	2 000 €	999,72 €	98,7673	8,409 €	830,53 €	1 830,25 €
Fin année 3	2 000 €	999,46 €	98,1221	7,711 €	756,62 €	1 756,09 €
Fin année 4	2 000 €	999,15 €	97,4507	7,071 €	689,09 €	1 688,23 €
Fin année 5	2 000 €	998,78 €	96,7475	6,484 €	627,33 €	1 626,11 €
Fin année 6	2 000 €	998,30 €	96,0030	5,946 €	570,84 €	1 569,13 €
Fin année 7	2 000 €	997,73 €	95,2101	5,453 €	519,14 €	1 516,87 €
Fin année 8	2 000 €	997,08 €	94,3619	5,000 €	471,81 €	1 468,89 €

1. Il n'est pas tenu compte de la participation aux bénéfices versée chaque année.

2. La garantie complémentaire optionnelle en cas de décès (cf. point 2) n'a pas d'impact sur le nombre d'unités de compte en l'absence de capital sous risque, car il n'y a pas de moins-value sur les unités de compte.

3. Y compris coût de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès
4. Ce nombre d'unités de compte est calculé après prélèvement des frais annuels de gestion, sans tenir compte des prélèvements fiscaux et sociaux. Ce nombre d'unités de compte est garanti si la même répartition entre unités de compte que celle choisie lors de la souscription est conservée pendant 8 ans.

5. La valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte.

c. Modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices

Chaque année, Suravenir établit le compte de résultat de chaque fonds en euros du contrat comme suit :

› Au crédit :

- les versements de l'exercice, nets de frais,
- les provisions mathématiques du fonds en euros du contrat au 1er janvier,
- les arbitrages entrants, nets de frais,
- 90 % des reprises sur les autres provisions techniques (réserve de capitalisation, provision de gestion, provision pour aléas financiers...) hors provisions pour participation aux bénéfices,
- 90 % de la quote-part du contrat dans les produits financiers nets de charges directes issus des placements de toute nature (coupons, dividendes, intérêts, loyers, plus et moins-values réalisées...) de l'actif auquel est adossé ce fonds en euros.

› Au débit :

- les provisions mathématiques du fonds en euros du contrat au 31 décembre avant affectation de la revalorisation,
- les prestations versées durant l'exercice (capitaux décès, rachats, conversion en rente...),
- les arbitrages sortants,
- les frais annuels de gestion calculés au taux maximum de 0,60 %,
- 90 % des dotations aux autres provisions techniques (réserve de capitalisation, provision de gestion, provision pour aléas financiers...) hors provision pour participation aux bénéfices,
- le solde débiteur éventuel de l'exercice précédent,
- les charges financières et administratives de toute nature liées aux placements et non directement imputées aux produits financiers,
- les charges fiscales et prélèvements obligatoires liés aux primes et aux placements.

L'intégralité de ce solde, s'il est positif, est affectée à la provision pour participation aux bénéfices commune aux contrats dont les engagements sont adossés au même actif.

Le Directoire de Suravenir décide, au cours du 1er trimestre, de la participation aux bénéfices affectée à la revalorisation des contrats DIGITAL VIE.

Les capitaux investis dans le fonds en euros sont gérés distinctement des placements correspondant aux fonds propres de Suravenir.

4 PROCÉDURE D'EXAMEN DES LITIGES

Pour toute réclamation relative à sa souscription, le souscripteur doit consulter dans un premier temps Altaprofits.

Dans un deuxième temps, si la réponse ne le satisfait pas, il peut adresser ses réclamations au siège social de Suravenir - Service Gestion Vie - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Si le désaccord persiste après la réponse définitive donnée par Suravenir, le souscripteur pourra demander l'avis du Médiateur de l'Assurance en saisissant directement sa demande sur www.mediation-assurance.org ou par courrier postal adressé à : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 9. Par ailleurs, le souscripteur peut aussi accéder à la plateforme européenne de Résolution en Ligne des Litiges à l'adresse suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr.

5 SOLVABILITÉ ET SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSUREUR

Le souscripteur peut accéder au rapport sur la solvabilité et la situation financière de Suravenir prévu à l'article L. 355-1 du Code des assurances, qui permet au souscripteur d'accéder facilement à ces informations.

6 DATES DE VALEUR

a. Dates de valeur retenues lors d'une opération

› Fonds en euros

La valorisation des fonds en euros est quotidienne.

Chaque investissement sur les fonds en euros commence à produire des intérêts et chaque désinvestissement cesse de produire des intérêts **à compter de la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

› Unité(s) de compte

La vente et l'achat des parts d'unité(s) de compte s'effectuent sur la base de la **valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération**, après valorisation effective de toutes les opérations en cours.

b. Dates d'effet des opérations

› Versement initial

• **En ligne**

Le versement initial effectué et réceptionné par Suravenir les jours ouvrés avant 20 heures prend effet **au plus tard le 2ème jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

• **Par courrier**

Le versement initial prend effet **au plus tard le 3ème jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Versements libres

• **En ligne**

Les versements effectués et réceptionnés par Suravenir les jours ouvrés avant 20 heures prennent effet **au plus tard le 2ème jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

• **Par courrier**

Les versements prennent effet **au plus tard le 3ème jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives et de l'encaissement effectif des fonds.

Arbitrages

• **En ligne**

Les arbitrages effectués et réceptionnés par Suravenir les jours ouvrés avant 20 heures et le samedi avant 19 heures prennent effet **le 1er jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

• **Toute autre demande d'arbitrages**

Les arbitrages prennent effet **au plus tard le 2ème jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir, sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

Rachats

Les rachats prennent effet **au plus tard le 5ème jour ouvré** suivant la date de réception de la demande par Suravenir sous réserve de la réception de l'ensemble des pièces justificatives.

c. Cas particuliers relatifs aux unités de compte

Dans les cas suivants, les opérations ne s'effectuent pas sur la base de la valeur liquidative de l'unité de compte à la date d'effet de l'opération :

- Si la valorisation de l'unité de compte n'est pas quotidienne, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet
- Si l'unité de compte intègre un préavis, les opérations s'effectuent sur la base de la valorisation après application du délai de préavis déterminé par la société de gestion. Le souscripteur a la possibilité de prendre connaissance des unités de compte concernées et des modalités de leur valorisation via les Prospectus de chaque support
- Si l'unité de compte est étrangère, et que la date d'effet de l'opération coïncide avec un jour férié du pays étranger auquel l'unité de compte est rattachée, les opérations s'effectuent sur la base de la 1ère valorisation de l'unité de compte suivant la date d'effet.

Ces cas particuliers sont détaillés dans les Prospectus des supports concernés.

Les unités de compte immobilières (SCI, SCP, SCPI ou OPCI), produits structurés, supports à fenêtre de commercialisation ou certificats peuvent présenter des caractéristiques spécifiques liées aux conditions d'investissement ou à la valorisation. Ces caractéristiques sont précisées dans les annexes complémentaires de présentation de ces supports.

Pour la valorisation des supports ETFs, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de clôture.

Pour la valorisation des Certificats, Suravenir utilisera un cours quotidien unique correspondant au cours de 17h00.

7 GESTION DU CONTRAT

Le souscripteur a le choix entre deux modes de gestion de la répartition des supports d'investissement de son contrat : gestion libre ou mandat d'arbitrage (gestion pilotée).

Au terme du délai de renonciation prévu au point **2.d**, lorsque les opérations sont compatibles avec le mode de gestion et les options choisies, le souscripteur peut effectuer les opérations décrites dans ce point **7**.

En cours de vie du contrat, le souscripteur a la possibilité de changer de mode de gestion, modifier ou annuler une option.

Le déclenchement et la prise en compte des différentes opérations (hors versements programmés) peuvent être différés jusqu'à la valorisation définitive de celles déjà en cours.

a. Modes de gestion

Gestion libre

• **Arbitrage**

Le souscripteur peut modifier la répartition de son capital pour un montant minimum de 25 euros, sous réserve qu'un autre mouvement ne soit pas en attente de valorisation. Le solde minimum devant rester sur chaque support d'investissement arbitré est de 25 euros excepté en cas de désinvestissement total du support.

Afin de préserver l'intérêt des souscripteurs, les arbitrages en sortie du (des) fonds en euros ou des unités de compte immobilières peuvent, exceptionnellement, être différés pendant une durée maximale de 6 mois.

• **Options d'arbitrages programmés**

Sont dites options d'arbitrages programmés les 5 options suivantes :

- rééquilibrage automatique,
- investissement progressif,
- sécurisation des plus-values,
- stop-loss relatif,
- dynamisation des plus-values.

Les options sécurisation des plus-values et stop-loss relatif peuvent être combinées.

Toute autre combinaison d'options est impossible.

Ces options sont possibles exclusivement si :

- le souscripteur n'a pas d'avance en cours,
- le contrat n'est pas nanti.

Les options peuvent être positionnées sur le contrat à la souscription ou en cours de vie du contrat. Si le souscripteur opte pour la mise en place d'une option d'arbitrages programmés en cours de vie du contrat, la mise en œuvre de l'option sera effective au 1er jour ouvré suivant le traitement de la demande.

Les arbitrages programmés seront par ailleurs automatiquement suspendus si le souscripteur demande la conversion en rente, un rachat total ou si la souscription arrive à son terme. La prorogation du contrat au terme entraîne la prorogation des options d'arbitrages programmés.

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie par le souscripteur, tout ou partie du capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s) par le souscripteur, selon les modalités décrites ci-après.

Les supports d'investissement éligibles aux différentes options sont précisés dans la Présentation des supports d'investissement placée à la fin des conditions contractuelles, par ailleurs disponible sur le site www.altaprofits.com.

Seuls les arbitrages d'un montant minimum de 25 euros seront déclenchés.

Rééquilibrage automatique

La répartition du contrat évolue selon les fluctuations du marché.

L'option de rééquilibrage automatique permet au souscripteur de définir une "répartition type" des supports d'investissement de son contrat et, à périodes fixes, d'arbitrer automatiquement, entre eux, les supports sélectionnés dans le cadre de l'option afin de maintenir cette "répartition type".

Afin de respecter une "répartition type" définie par le souscripteur entre les supports d'investissement (2 minimum), l'option permet d'arbitrer automatiquement à périodes fixes (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

Chaque arbitrage de rééquilibrage automatique est réalisé le 20 du mois de chaque fin de période.

Exemple :

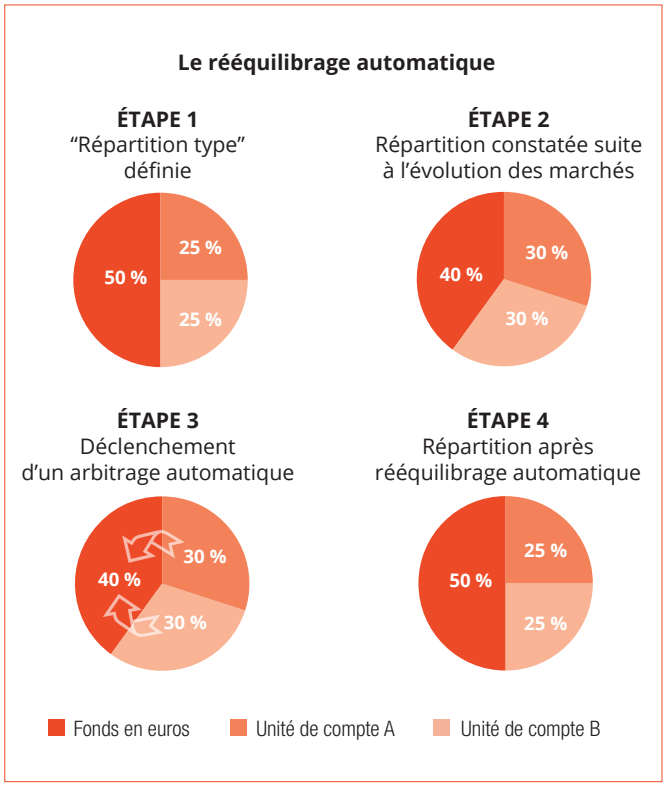

Si le souscripteur opte pour la mise en place de l'option en parallèle des versements programmés sur son contrat, la date des versements programmés doit être positionnée le 1er ou le 8 du mois. Sinon, la date des versements programmés est à modifier.

En cas d'arbitrage ou de rachat partiel sur un contrat doté de l'option de rééquilibrage automatique, l'option sera automatiquement arrêtée pour permettre l'opération souhaitée. L'option de rééquilibrage automatique ne sera pas remise en place par défaut. Pour remettre en place l'option à l'issue de l'opération de rachat partiel ou d'arbitrage, le souscripteur devra compléter la demande de mise en place de l'option sur le bulletin de rééquilibrage automatique.

L'option de rééquilibrage automatique sera automatiquement suspendue dans les cas suivants :

- en cas de fermeture d'un support présent dans la "répartition type" entraînant un transfert des encours vers un fonds en euros,
- en cas d'indisponibilité d'un fonds en euros, et si l'un d'eux est présent dans la répartition type du souscripteur.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option de rééquilibrage automatique est susceptible de se déclencher automatiquement.

Investissement progressif

Cette option permet au souscripteur d'orienter progressivement tout ou partie de son capital d'un ou deux support(s) de départ éligible(s) à cette option vers des supports d'arrivée de son choix éligibles à cette option, en réalisant des arbitrages programmés mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Le montant global à arbitrer depuis les supports de départ est de 500 euros minimum. Celui-ci devra être disponible sur les supports de départ dès la mise en place de l'option.

Le souscripteur choisit le nombre d'arbitrages, consécutifs, leur périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle) et le montant à investir progressivement. Le montant de chaque arbitrage résulte du montant du capital que le souscripteur souhaite investir progressivement et du nombre d'arbitrages.

Ne seront pas prises en compte par l'option, les sommes investies sur le(s) support(s) de départ après la mise en place de l'option.

Si le souscripteur a opté pour plusieurs supports d'arrivée, le montant arbitré sera réparti selon des proportions librement déterminées par le souscripteur et, par défaut, à parts égales.

Sécurisation des plus-values

Cette option permet au souscripteur de sécuriser les plus-values en cas de hausse de la valeur du (des) support(s) de départ sélectionné(s).

Si le capital net investi sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) réalise une plus-value fixée par le souscripteur, la plus-value constatée est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La plus-value fixée doit être au minimum de 5 % du capital net investi.

Le capital net investi servant de référence prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option sécurisation des plus-values. La plus-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option.

La plus-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré ou de cotation qui suit la valorisation ayant constaté la plus-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Tout versement effectué sur un nouveau support d'investissement ne sera pas concerné par cette option.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de distribution d'un support, l'option sécurisation des plus-values est susceptible de se déclencher automatiquement.

Stop-loss relatif

Cette option permet au souscripteur de limiter les pertes causées par une baisse de la valeur du (des) support(s) de départ sélectionné(s).

Après constatation d'une moins-value sur le(s) support(s) de départ éligible(s) à cette option choisi(s) par le souscripteur, la totalité du capital net investi sur ce(s) support(s) est alors transférée sur un ou deux support(s) d'arrivée éligible(s) à cette option. La moins-value fixée par le souscripteur doit être de minimum 5 %.

La moins-value s'entend de la différence entre le montant du capital géré sur le support concerné au jour de la constatation et la plus haute valeur atteinte par le capital net investi sur ce même support depuis la mise en place de l'option. Le capital net investi prend en considération les mouvements intervenus sur les supports d'investissement (versements, arbitrages, rachats) depuis la mise en place de l'option.

La moins-value est calculée quotidiennement, à compter de la mise en place de l'option. L'ordre d'arbitrer sera donné le jour ouvré qui suit la valorisation ayant constaté la moins-value déclenchant le transfert.

Le seuil de déclenchement de l'arbitrage automatique est choisi support par support. Une fois l'arbitrage réalisé pour un support, l'option est interrompue pour ce support. Les versements postérieurs à l'arbitrage sur alerte à seuil évolutif ne seront pas concernés par l'option.

Si le désinvestissement de la totalité du capital investi sur un support choisi pour le stop-loss relatif intervient suite à une action du souscripteur sur le contrat (arbitrage, rachat partiel), l'option est maintenue.

Les versements postérieurs à cette action sur le support considéré seront concernés par l'option.

Dynamisation des plus-values

Une fois que la plus-value de chaque fonds en euros correspondant à la revalorisation telle que définie au point **3** est attribuée au souscripteur, il peut l'arbitrer automatiquement vers les supports de son choix éligibles à cette option.

L'option s'applique automatiquement à tous les fonds en euros détenus sur le contrat. L'arbitrage automatique se déclenche à condition que le montant cumulé des revalorisations de tous les fonds en euros détenus sur le contrat soit supérieur à 25 euros.

En cas de pluralité de supports d'arrivée éligibles en dynamisation, le capital arbitré sera réparti selon les proportions librement déterminées par le souscripteur et, par défaut, à parts égales.

La demande du souscripteur doit parvenir à Suravenir avant le 31 décembre pour pouvoir dynamiser les plus-values de l'année.

> Mandat d'arbitrage (gestion pilotée)

Sous réserve d'un encours minimum de 300 euros, le souscripteur a la possibilité de donner mandat à Suravenir d'effectuer en son nom et pour son compte, sans avoir à le consulter au préalable et conformément au profil de gestion qu'il aura choisi parmi les profils de gestion proposés :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, effectué sur son contrat sera investi
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée « arbitrage »

Afin de réaliser dans les meilleures conditions son mandat, Suravenir peut recourir aux conseils de société(s) de gestion ou conseil en investissement (CIF).

Dès lors que le mandat d'arbitrage est souscrit sur le contrat, le souscripteur s'interdit de procéder, de sa propre initiative, à la sélection et aux arbitrages entre les supports d'investissement du contrat. Les autres opérations attachées au contrat restent du ressort exclusif du souscripteur.

Les caractéristiques du mandat d'arbitrage et ses modalités d'application sont détaillées dans le Règlement du Mandat d'Arbitrage disponible sur le site altaprofits.com et remis lors de la mise en place d'un mandat.

b. Autres opérations

> Rachat partiel ou total

À l'issue du délai de renonciation, le souscripteur peut, sans frais, demander le rachat de tout ou partie du capital constitué, dans les conditions fiscales, légales et réglementaires en vigueur :

• **en cas de rachat partiel :** son montant devra être au moins égal à 100 euros, la valeur restant sur le contrat devant demeurer elle-même supérieure à 100 euros. Le rachat partiel sera automatiquement effectué au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement,
- si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage (gestion pilotée) (point **7**).

• **en cas de rachat total :** son montant correspond à la valeur de rachat déterminée au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal.

Les modalités et dates de détermination, en cas de rachat, des valeurs liquidatives de chacune des unités de compte sont indiquées dans le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, dans la note détaillée ou, selon le support, dans l'annexe complémentaire de présentation du support concerné, remis au souscripteur lors du premier investissement sur le support concerné.

> Rachats partiels programmés

Les rachats partiels programmés seront automatiquement effectués au prorata de la valeur des parts de chaque support d'investissement éligible détenu dans les cas suivants :

- à défaut de précision de la part du souscripteur concernant le(s) support(s) d'investissement,
- si le souscripteur a choisi le mandat d'arbitrage (gestion pilotée) (point **7**).

Le montant minimum de chaque rachat partiel programmé net est de 25 euros en périodicité mensuelle, 75 euros en trimestrielle, 100 euros en semestrielle ou en annuelle. La valeur restant sur le contrat après chaque rachat partiel programmé doit demeurer supérieure à 100 euros. Le solde minimum devant rester sur chaque unité de compte est de 25 euros.

Cette option est disponible dès lors que :

- la valeur de rachat atteinte sur le contrat du souscripteur est supérieure à 1 000 euros,
- le souscripteur n'a pas choisi de versements programmés,
- le souscripteur n'a pas d'avance en cours,
- le contrat n'est pas nanti.

Les rachats partiels programmés sont compatibles avec les options d'arbitrages programmés dès lors qu'ils sont positionnés "au prorata des parts de supports d'investissement présents au moment de chaque rachat".

Les rachats partiels programmés seront automatiquement arrêtés si le souscripteur souhaite obtenir une avance, nantir son contrat ou mettre en place des versements programmés.

> Demande d'avance

Le souscripteur peut également, sous réserve de l'accord de Suravenir, obtenir une avance dont les modalités et la tarification lui seront communiquées sur simple demande auprès de Suravenir.

> Conversion en rente

Le souscripteur peut demander la conversion de son capital en rente, à condition d'être âgé de moins de 85 ans.

Lors de sa demande de conversion, le souscripteur peut choisir entre les options suivantes :

- réversion de la rente,
- annuités garanties,
- rentes par paliers croissants,
- rentes par paliers décroissants,
- garantie dépendance.

Les modalités de calcul de la rente lui seront communiquées sur simple demande auprès de Suravenir.

> Remise de titres en cas de rachat total, de décès ou de terme

Le souscripteur ou le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès peuvent choisir de recevoir les unités de compte disponibles selon les dispositions de l'article L. 131-1 du Code des assurances. Il(s) doit (doivent) en informer Suravenir dans la demande de rachat total, lors de l'envoi du certificat de décès ou lors de l'arrivée du terme contractuel.

Ce mode de règlement entraîne le prélèvement de frais fixés à 1 % des fonds réglés sous forme de titres.

Le nombre de titres remis sera égal à la valeur en euros du capital déterminée conformément au point **3** de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information, déduction faite du prélèvement de frais fixés à 1 % de ce capital, divisée par la dernière valeur liquidative connue avant la remise effective des titres. À défaut de précision, le règlement aura lieu en euros. Les fractions d'unités de compte donnent néanmoins toujours lieu au paiement de leur contre-valeur en euros.

8 TERME DU CONTRAT

Si le souscripteur a choisi de souscrire pour une durée déterminée, il a le choix entre :

- la prorogation de sa souscription au contrat DIGITAL VIE, aux conditions en vigueur à la date d'échéance, sous réserve d'accord de Suravenir. Le contrat sera automatiquement prorogé pour des périodes successives d'un an, à compter de la date d'échéance du contrat, sauf en cas de demande contraire du souscripteur,
- le versement en une seule fois de son capital correspondant à la valeur de rachat déterminée conformément au point **3**. Le capital sera versé dans un délai de 30 jours à compter de la réception par Suravenir de l'ensemble des pièces nécessaires au règlement. Au-delà de ce délai, le capital non versé produit de plein droit intérêt au taux légal majoré de moitié durant deux mois, puis, à l'expiration de ce délai de deux mois, au double du taux légal. Le capital est prioritairement affecté au remboursement des avances en cours et des intérêts y afférents,
- la conversion de son capital en rente, selon les modalités précisées au point **7.b**.

9 MODALITÉS D'INFORMATION

Chaque année, le souscripteur reçoit un relevé d'information de sa souscription précisant notamment :

- la valeur de rachat du contrat au 31 décembre de l'exercice précédent,
- la répartition de la valeur de rachat entre les supports du contrat,
- l'évolution annuelle de ces supports.

Ces informations sont également disponibles, sur simple demande, auprès de Suravenir, par l'intermédiaire d'Altaprofits.

Le souscripteur accèdera, sous réserve de la disponibilité des documents, à tout type de communication contractuelle (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuelle) sur le site www.altaprofits.com, et plus particulièrement par l'éventuel accès au service de dématérialisation qui permet au souscripteur de recevoir, consulter et de conserver tout type de communication contractuelle dématérialisé déposé par Suravenir ou Altaprofits sur l'espace personnel du souscripteur sur le site www.altaprofits.com. Le souscripteur accèdera au service en ligne en utilisant les codes d'accès fournis par Altaprofits et dont les modalités d'octroi, d'utilisation, d'opposition sont visées aux conditions générales de service établies par Altaprofits.

En souscrivant au contrat Digital Vie, le souscripteur reconnait que les documents électroniques auxquels il a accès se substituent à l'envoi sous forme papier. Il lui appartient de les conserver sur le support de son choix.

Le souscripteur s'engage à informer Altaprofits de toute difficulté rencontrée dans la délivrance des documents électroniques.

Les informations fournies sont valables pendant la durée effective du contrat du souscripteur sous réserve de toute nouvelle modification des conditions contractuelles matérialisée notamment par la conclusion de tout nouvel avenant individuel du contrat du souscripteur.

10 CLAUSE BÉNÉFICIAIRE

Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription.

La désignation du (des) bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. La désignation se fait soit par énoncé de qualité soit nominativement. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur peut porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès du souscripteur. Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

Le capital ou la rente stipulés payables lors du décès du souscripteur à un bénéficiaire déterminé ne font pas partie de la succession du souscripteur. Le bénéficiaire, quelles qu'en soient la forme et la date de sa désignation, est réputé y avoir droit à partir du jour du contrat, même si son acceptation est postérieure au décès du souscripteur.

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du Code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire. Tant que l'acceptation n'a pas eu lieu, le droit de révoquer cette désignation n'appartient qu'à l'assuré et ne peut être exercé de son vivant, ni par ses créanciers, ni par ses représentants légaux. Lorsqu'une tutelle a été ouverte à l'égard de l'assuré, la révocation ne peut intervenir qu'avec l'autorisation du juge des tutelles ou du conseil de famille s'il a été constitué.

11 AUTRES DISPOSITIONS

a. Langue

La langue utilisée dans les relations contractuelles entre Suravenir et le souscripteur est la langue française.

b. Monnaie légale

Le contrat DIGITAL VIE et toutes les opérations qui y sont attachées sont exprimés à tout moment dans la monnaie légale en vigueur au sein de la République Française. En conséquence, toute modification de celle-ci s'appliquerait aux souscriptions et aux opérations en cours.

c. Prescription

Toute action dérivant d'un contrat d'assurance est prescrite par deux ans à compter de l'évènement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

a) en cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'assureur en a eu connaissance,

b) en cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

La prescription est de dix ans si le bénéficiaire est une personne distincte du souscripteur et si l'action est intentée par le bénéficiaire lui-même. L'action du bénéficiaire est prescrite au plus tard 30 ans à compter du décès du souscripteur malgré les dispositions du b).

La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription suivantes :

- la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait,
- la demande en justice, même en référé. Il en est de même lorsqu'elle est portée devant une juridiction incompétente ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure,
- une mesure conservatoire prise en application du Code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

La prescription est également interrompue par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre, ou l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par Suravenir à l'assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'assuré à Suravenir en ce qui concerne le règlement de l'indemnité.

Par dérogation à l'article 2254 du Code civil, les parties au contrat d'assurance ne peuvent, même d'un commun accord, ni modifier la durée de la prescription, ni ajouter aux causes de suspension ou d'interruption de celle-ci.

En outre, la prescription ne court pas ou est suspendue contre celui qui est dans l'impossibilité d'agir par suite d'un empêchement résultant de la loi, de la convention ou de la force majeure.

La prescription est suspendue à compter du jour où, après la survenance d'un litige, les parties conviennent de recourir à la médiation ou à la conciliation ou, à défaut d'accord écrit, à compter du jour de la première réunion de médiation ou de conciliation.

Le délai de prescription recommence à courir, pour une durée qui ne peut être inférieure à six mois, à compter de la date à laquelle soit l'une des parties ou les deux, soit le médiateur ou le conciliateur déclarent que la médiation ou la conciliation est terminée.

d. Fonds de garantie des assurances de personnes

Suravenir contribue annuellement aux ressources du Fonds de garantie des assurances de personnes.

e. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les compagnies d'assurance sont assujetties à des obligations légales et réglementaires au titre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Les sommes versées au titre de ce contrat ne doivent pas avoir d'origine délictueuse et être conformes aux dispositions codifiées aux articles L561-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, complétées par ses textes réglementaires d'application.

En application du cadre légal et réglementaire, Suravenir se réserve la faculté de vérifier, ou de faire vérifier par ses intermédiaires distributeurs, l'origine ou la destination des fonds et, d'une manière générale, les caractéristiques des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter l'assuré.

Parmi les dispositions particulières applicables, il est précisé :

- que Suravenir n'accepte pas les opérations en espèces,
- que toute opération, isolée ou fractionnée, supérieure ou égale à 150 000 euros devra être systématiquement documentée,
- que l'origine des fonds de tout versement ou le motif économique d'une opération de rachat devra être renseignée.

L'assuré, dès sa souscription et pour toute la durée de son contrat, s'engage à :

- respecter strictement la réglementation sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- se conformer aux obligations réglementaires et prudentielles qui en résultent pour Suravenir et pour lui-même,
- permettre à Suravenir et à son distributeur de respecter leurs propres obligations réglementaires en leur fournissant, à première demande de l'un ou de l'autre, toute pièce justificative qui serait nécessaire :
  - · à l'identification des personnes susceptibles d'être intéressées au contrat ou de représenter l'assuré,
  - · à la connaissance de l'origine ou de la destination économique et financière des fonds.

f. Traitement et protection des données à caractère personnel

Des données à caractère personnel concernant le souscripteur sont collectées et traitées par Suravenir qui l'informe, conformément à la règlementation applicable à la protection des données, que ce traitement est réalisé sur la base de l'exécution des mesures précontractuelles ou contractuelles, pour respecter ses obligations légales ou règlementaires, sur la base du consentement lorsque celui-ci est requis ou quand cela est justifié par ses intérêts légitimes.

Ces données ont un caractère obligatoire et sont nécessaires au traitement du dossier du souscripteur. À défaut, le contrat ne peut être conclu ou exécuté. Les données collectées pourront donner lieu à une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage, traitement qui est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat par exemple, afin de connaître et/ou de déterminer le profil investisseur du souscripteur. Dans ces cas, le souscripteur a le droit d'obtenir une intervention humaine.

Le souscripteur consent au traitement de ces données par la signature des documents précontractuels.

Si le souscripteur a donné une autorisation spéciale et expresse pour le traitement de certaines données, il peut la retirer à tout moment, sous réserve du traitement de données nécessaires à la conclusion ou l'exécution du contrat.

Le responsable du traitement de ces données à caractère personnel est Suravenir qui les utilise pour les finalités suivantes : la gestion des contrats, le suivi de la relation clientèle, les études actuarielles, l'évaluation du risque, la lutte contre la fraude, la gestion des contentieux, la conservation des documents, le respect des obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires.

Les destinataires de ces données sont ses mandataires, ses sous-traitants, les tiers archiveurs, les agrégateurs, les distributeurs du contrat, les réassureurs ou co-assureurs, toute autorité administrative ou judiciaire afin de satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Suravenir conservera ces données, soit pour la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées, soit pendant la durée du contrat augmentée des prescriptions légales ou réglementaires, soit pour assurer le respect des obligations légales, réglementaires ou reconnues par la profession auxquelles Suravenir est tenue.

Le souscripteur dispose sur ces données de droits d'accès, d'opposition, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité, et d'un droit à définir des instructions concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données personnelles, après son décès, qu'il peut exercer auprès de : Suravenir - Service Conseil - 232, rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Les coordonnées du délégué à la protection des données sont les suivantes : protectiondesdonnees@arkea.com.

Le souscripteur peut exercer son droit d'opposition pour l'utilisation des informations traitées à des fins de prospection commerciale auprès du tiers qui a recueilli son consentement.

Si le souscripteur souhaite des informations complémentaires, il peut se reporter à la politique des données personnelles disponible sur le site www.suravenir.fr.

Le souscripteur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

PRÉSENTATION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT

Cette présentation détaille tous les supports d'investissement du contrat DIGITAL VIE, ainsi que leur éligibilité aux options d'arbitrages programmés (supports d'arrivée et supports de départ).

Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI), la note détaillée ou, le cas échéant, l'annexe de présentation ou les Informations Spécifiques de chaque support est (sont) remis(e-s) au souscripteur préalablement à tout investissement. Il est également disponible sur le site Internet de l'AMF www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société de gestion.

Les supports éligibles à l'option de rééquilibrage automatique sont indiqués par un "■". Pour les autres options, les supports éligibles au départ sont indiqués par un "D" et à l'arrivée par un "A".

Au déclenchement de l'option d'arbitrages programmés choisie par le souscripteur, le capital présent sur le(s) support(s) de départ est transféré vers le(s) support(s) d'arrivée sélectionné(s) par le souscripteur.

1. FONDS EN EUROS À CAPITAL GARANTI

	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
FONDS EN EUROS SURAVENIR RENDEMENT Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Général de Suravenir qui vise, au travers de son allocation d'actifs majoritairement obligataire, à privilégier la sécurité et la récurrence du rendement. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Rendement sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site www.altaprofits.com.	D	A	D	A	■	■
FONDS EN EUROS SURAVENIR OPPORTUNITÉS Ce fonds en euros est adossé à l'Actif Dynamique de Suravenir qui vise sur le moyen/long terme, un potentiel de performance supérieur à celui du fonds en euros Suravenir Rendement, avec, en contrepartie, un risque de volatilité des rendements plus important. Les sommes investies sur le fonds en euros Suravenir Opportunités sont soumises à des conditions qui sont détaillées sur le site www.altaprofits.com.	D		D			

2. LISTE DES UNITÉS DE COMPTE DE RÉFÉRENCE CLASSÉES PAR CATÉGORIE MORNINGSTAR

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AFRIQUE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I AFRICA NC	LU0329759848	A	D	A	D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON AFRICA FUND A(ACC)EUR	LU0744128231	A	D	A	D	■	■
ACTIONS AFRIQUE & MOYEN-ORIENT AUTRES	ALMA CAPITAL INVESTMENT MANAGEMENT	ATLAS MAROC	FR0010015016	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ACTIONS ALLEMAGNE GDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ GERMAN EQUITY AT EUR	LU0840617350	A	D	A	D	■	■
	BARING FUND MANAGERS LTD	BARING GERMAN GROWTH TRUST - CLASS A EUR ACC	GB0008192063	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT INVESTMENT GMBH	DWS GERMAN EQUITIES TYP O	DE0008474289	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR DAX (DR) UCITS ETF	LU0252633754	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS AMÉRIQUE LATINE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - LATIN AMERICAN FUND E2	LU0171289571	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI EM LATIN AMERICA UCITS ETF ACC	FR0010410266	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ASIE HORS JAPON	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL APAL P	FR0000987950	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-ACC-EUR	LU0261946445	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIA FOCUS FUND A-DIST-USD	LU0048597586	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A-ACC-EUR	LU0413542167	A	D	A	D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A(ACC)EUR	LU0229940001	A	D	A	D	■	■
	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO ASIA OPPORTUNITIES EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU0115143082	A	D	A	D	■	■
	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - EMERISE ASIA EQUITY FUND R/A(EUR)	LU0147918766	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	LU0255976994	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-ASIAN EQUITIES EX JAPAN PUSD	LU0155303323	A	D	A	D	■	■
	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG SÀRL	STATE STREET EMERGING ASIA EQUITY FUND P EUR	LU1112180481	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AUTRES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI MALAYSIA UCITS ETF ACC	FR0010397554	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE AVEC JAPON	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I TOP ASIA NC	LU0145648886	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - PACIFIC EQUITY FUND A (DIST) - USD	LU0052474979	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ASIE-PACIFIQUE HORS JAPON	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI AC ASIA-PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF ACC	FR0010312124	A	D	A	D	■	■
	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - EMERISE PACIFIC RIM EQUITY FUND R/A(EUR)	LU0147921554	A	D	A	D	■	■
ACTIONS AUSTRALIE & NOUVELLE-ZÉLANDE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARING AUSTRALIA FUND - CLASS A EUR INC	IE0004866665	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR AUSTRALIA (S&P/ASX 200) UCITS ETF - D-EUR	LU0496786905	A	D	A	D	■	■
ACTIONS BRÉSIL	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I BRAZILIAN EQUITIES LC	LU0616856935	A	D	A	D	■	■
	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - BRAZIL EQUITY AC	LU0196696453	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR BRAZIL (IBOVESPA) UCITS ETF ACC	FR0010408799	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR PEA BRÉSIL (IBOVESPA) UCITS ETF CAPI	FR0011869205	A	D	A	D	■	■
ACTIONS CHINE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARING HONG KONG CHINA FUND - CLASS A EUR INC	IE0004866889	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I CHINESE EQUITIES LC	LU0273157635	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - CHINA A EUR	LU1160365091	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - CHINA FOCUS FUND A-DIST-USD	LU0173614495	A	D	A	D	■	■
	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - CHINESE EQUITY AC	LU0164865239	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR CHINA ENTERPRISE (HSCEI) UCITS ETF ACC	FR0010204081	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR PEA CHINE (HSCEI) UCITS ETF CAPI	FR0011871078	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS CHINE - A SHARES	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR FORTUNE SG MSCI CHINA A (DR) UCITS ETF ACC	FR0011720911	A	D	A	D	■	■
ACTIONS CORÉE	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON KOREA FUND A(ACC)USD	LU0057567074	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI KOREA UCITS ETF C-EUR	FR0010361691	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ETATS-UNIS - DEVISES COUVERTES	CM-CIC ASSET MANAGEMENT	UNION INDICIEL AMÉRIQUE 500 C	FR0010004085	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ETATS-UNIS FLEX CAP	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND E2	LU0171296949	A	D	A	D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US FLEXIBLE EQUITY FUND E2 EUR HEDGED	LU0200685070	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - US BASIC VALUE FUND E2	LU0171295891	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST II US TOP DIVIDEND NC	LU0781238935	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR	LU1103303167	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - US VALUE A EUR HEDGED	LU1103303670	A	D	A	D	■	■
	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL US P	FR0000988057	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. CROISSANCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR NASDAQ-100 UCITS ETF D-EUR	FR0007063177	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR PEA NASDAQ-100 UCITS ETF CAPI	FR0011871110	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ETATS-UNIS GDES CAP. MIXTE	AMUNDI	AMUNDI ACTIONS USA ISR P	FR0010153320	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A-DIST-USD	LU0048573561	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS AMÉRICAINES R	FR0010700823	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE UCITS ETF DIST	FR0007056841	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - DAILY HEDGED D-EUR	LU0959211243	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR S&P 500 UCITS ETF - D-EUR	LU0496786574	A	D	A	D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	NATIXIS ACTIONS US VALUE R-E	FR0010619882	A	D	A	D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R CONVICTION USA C	FR0011212547	A	D	A	D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R CONVICTION USA H	FR0011069137	A	D	A	D	■	■
	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE VALUE AMÉRIQUE P	FR0010547059	A	D	A	D	■	■
	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	UBS (LUX) EQUITY SICAV - US OPPORTUNITY (USD) P-ACC	LU0070848113	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ETATS-UNIS MOYENNES CAP.	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LUX S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND US SMALL & MID CAP EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0248178732	A	D	A	D	■	■
	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	UBS (LUX) EQUITY FUND - MID CAPS USA (USD) P-ACC	LU0049842262	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE DU NORD	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN	FR0000299356	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	NORDEN SMALL IC	FR0011474980	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE EMERGENTE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARING EASTERN EUROPE FUND - CLASS A EUR INC	IE0004852103	A	D	A	D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING EUROPE FUND E2	LU0090830497	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DWS OSTEUROPA	LU0062756647	A	D	A	D	■	■
	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	EAST CAPITAL EASTERN EUROPE A EUR	LU0332315638	A	D	A	D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON EASTERN EUROPE FUND A(ACC)EUR	LU0078277505	A	D	A	D	■	■
	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	NATIXIS INTERNATIONAL FUNDS (LUX) I - EMERISE EMERGING EUROPE EQUITY FUND R/A(EUR)	LU0147918923	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET - EMERGING EUROPE P EUR	LU0130728842	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE EMERGENTE HORS RUSSIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EASTERN EUROPE (CECE NTR EUR) UCITS ETF ACC	FR0010204073	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE FLEX CAP	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	DNCA INVEST EUROPE GROWTH CLASS B SHARES EUR	LU0870553459	A	D	A	D	■	■
	GENERALI INVESTMENTS EUROPE SPA	GF EUROPE	FR0007025341	A	D	A	D	■	■
	J.CHAHINE CAPITAL	DIGITAL FUNDS STARS EUROPE R	LU0323041763	A	D	A	D	■	■
	KBL RICHELIEU GESTION	RICHELIEU SPÉCIAL R	FR0007045737	A	D	A	D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR	FR0010321802	A	D	A	D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGRESSOR PEA	FR0010330902	A	D	A	D	■	■
	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT	LA FRANÇAISE INFLECTION POINT MULTI TRENDS	FR0010834390	A	D	A	D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R OPAL EUROPE SPÉCIAL	FR0007075155	A	D	A	D	■	■
	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE MEGATRENDS C	FR0010546945	A	D	A	D	■	■
	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE P	FR0010547067	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE GDES CAP. "VALUE"	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN VALUE FUND E2	LU0147394679	A	D	A	D	■	■
	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EUROPE P	FR0010619916	A	D	A	D	■	■
	DNCA FINANCE S.A	DNCA VALUE EUROPE C	FR0010058008	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE VALUE & YIELD A EUR	LU1103283468	A	D	A	D	■	■
	MANDARINE GESTION	MANDARINE VALEUR R	FR0010554303	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE GDES CAP. CROISSANCE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	LU0256839274	A	D	A	D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EUROPEAN SPECIAL SITUATIONS FUND E2	LU0154235443	A	D	A	D	■	■
	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	LU0099161993	A	D	A	D	■	■
	COMGEST	RENAISSANCE EUROPE C	FR0000295230	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN DYNAMIC GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0261959422	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN DYNAMIC GROWTH FUND A-DIST-EUR	LU0119124781	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A (ACC) - EUR	LU0210531801	A	D	A	D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER MAJOR	FR0010321828	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS EUROPE GDES CAP. MIXTE	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARING EUROPA FUND - CLASS A EUR INC	IE0004866772	A	D	A	D	■	■
	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	THEAM QUANT - EQUITY EUROPE GURU N EUR CAPITALISATION	LU1235104020	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I TOP EUROPE NC	LU0145635123	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE SYNERGY A EUR	LU1102959951	A	D	A	D	■	■
	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI ACTIONS EUROPE	FR0010108662	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN GROWTH FUND A-ACC-EUR	LU0296857971	A	D	A	D	■	■
	FIL GESTION	FIDELITY EUROPE ACTION A	FR0000008674	A	D	A	D	■	■
	INVESCO ASSET MANAGEMENT	INVESCO MULTI STRATÉGIE E	FR0010144626	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ALPHA EUROPE R	FR0011034131	A	D	A	D	■	■
	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG SÀRL	STATE STREET EUROPE INDEX EQUITY FUND P EUR ACC	LU1159236501	A	D	A	D	■	■
	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG EUROPEAN OPPORTUNITY UNCONSTRAINED PEA (EUR) R	FR0007016068	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE HORS UK PETITES & MOY. CAP.	BARING FUND MANAGERS LTD	BARING EUROPE SELECT TRUST - CLASS A EUR INC	GB0030655780	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE MOYENNES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS MIDCAP EUROPE CLASSIC	FR0010077172	A	D	A	D	■	■
	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EURO-ENTREPRENEURS A EUR ACC	FR0010149112	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I EUROPEAN SMALL CAP NC	LU0236147079	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE MIDCAPS A	FR0010177998	A	D	A	D	■	■
	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	G FUND AVENIR EUROPE NC	LU0675297237	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER AGENOR	FR0010321810	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE PETITES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS EURO PME-ETI RC	FR0000994782	A	D	A	D	■	■
	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE MICROCAP A CAPITALISATION EUR	LU0212992860	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EUROPEAN SMALLER COMPANIES FUND A-ACC-EUR	LU0261951528	A	D	A	D	■	■
	LA FRANÇAISE AM INTERNATIONAL	MANDARINE FUNDS - MANDARINE EUROPE MICROCAP R	LU1303940784	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-SMALL CAP EUROPE P EUR	LU0130732364	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EUROPE RENDEMENT	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EUROPE EQUITY INCOME AC	FR0010043216	A	D	A	D	■	■
	KBL RICHELIEU GESTION	RICHELIEU EUROPE QUALITY R	FR0000989410	A	D	A	D	■	■
	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE DIVIDENDE C	FR0010546929	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS FRANCE GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ ACTIONS AÉQUITAS R C/D	FR0000975880	A	D	A	D	■	■
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA FRANCE OPPORTUNITÉS C	FR0000447864	A	D	A	D	■	■
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA INDICE FRANCE C	FR0000172066	A	D	A	D	■	■
	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE CLASSIC C	FR0010616177	A	D	A	D	■	■
	DNCA FINANCE S.A	CENTIFOLIA C	FR0007076930	A	D	A	D	■	■
	DNCA FINANCE S.A	GALLICA C	FR0010031195	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD TRICOLORE RENDEMENT C	FR0010588343	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - FRANCE FUND A-ACC-EUR	LU0261948060	A	D	A	D	■	■
	GENERALI INVESTMENTS EUROPE SPA	GENERALI INVESTISSEMENT C	FR0010086512	A	D	A	D	■	■
	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC ACTIONS PATRIMOINE AC	FR0010143545	A	D	A	D	■	■
	KBL RICHELIEU GESTION	RICHELIEU FRANCE R	FR0007373469	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR CAC 40 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007052782	A	D	A	D	■	■
	MANDARINE GESTION	MANDARINE OPPORTUNITÉS R	FR0010657122	A	D	A	D	■	■
	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA MULTI CAPS C	FR0010298596	A	D	A	D	■	■
	SAINT OLIVE GESTION	BSO FRANCE P	FR0007478557	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS FRANCE INDICIEL P-C	FR0000423030	A	D	A	D	■	■
ACTIONS FRANCE PETITES & MOY. CAP.	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR MIDDLE-CAP FRANCE P	FR0010565366	A	D	A	D	■	■
	DNCA FINANCE S.A	DNCA PME C	FR0011637057	A	D	A	D	■	■
	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE ENTREPRENEURS P	FR0000442949	A	D	A	D	■	■
	GENERALI INVESTMENTS EUROPE SPA	GENERALI FRANCE FUTURE LEADERS C	FR0007064324	A	D	A	D	■	■
	KEREN FINANCE	KEREN ESSENTIELS C	FR0011271550	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	FR0010679902	A	D	A	D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	NATIXIS ACTIONS SMALL & MID CAP FRANCE A	FR0000003170	A	D	A	D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	OSTRUM ACTIONS EURO MICRO CAPS R	FR0010042176	A	D	A	D	■	■
	SUNNY ASSET MANAGEMENT	SUNNY MANAGERS F	FR0010922963	A	D	A	D	■	■
	SWISSLIFE GESTION PRIVÉE	VALFRANCE	FR0000973711	A	D	A	D	■	■
	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE ODYSSÉE C	FR0010546960	A	D	A	D	■	■
ACTIONS GRANDE CHINE	OFI ASSET MANAGEMENT	OFI MING R	FR0007043781	A	D	A	D	■	■
ACTIONS GRÈCE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR FTSE ATHEX LARGE CAP UCITS ETF DIST	FR0010405431	A	D	A	D	■	■
ACTIONS HONG KONG	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR HONG KONG (HSI) UCITS ETF DIST	FR0010361675	A	D	A	D	■	■
ACTIONS INDE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DWS INDIA	LU0068770873	A	D	A	D	■	■
	HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.	HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS - INDIAN EQUITY AC	LU0164881194	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI INDIA UCITS ETF C-EUR	FR0010361683	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-INDIAN EQUITIES P EUR	LU0255979071	A	D	A	D	■	■
ACTIONS INDONÉSIE	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - INDONESIA FUND A-DIST-USD	LU0055114457	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. CROISSANCE	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	TALENTS	FR0007062567	A	D	A	D	■	■
	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	FR0010148981	A	D	A	D	■	■
ACTIONS INTERNATIONAL GDES CAP. MIXTE	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL ESSOR INTERNATIONAL P	FR0000447617	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A-DIST-EUR	LU0069449576	A	D	A	D	■	■
	H2O AM LLP	H2O MULTIEQUITIES R C	FR0011008762	A	D	A	D	■	■
	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY A	FR0000438905	A	D	A	D	■	■
	LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT	LA FRANÇAISE ACTIONS MONDE	FR0000992471	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF DIST	FR0007075494	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF DIST	FR0010315770	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD UCITS ETF MONTHLY HEDGED TO EUR DIST	FR0011660927	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS MONDE C	FR0010260000	A	D	A	D	■	■
ACTIONS INTERNATIONAL PETITES CAP.	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL SMALL CAP A CAPITALISATION EUR	LU0868490383	A	D	A	D	■	■
ACTIONS INTERNATIONAL RENDEMENT	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I TOP DIVIDEND NC	LU0507266145	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR SG LYXOR LYXOR SG GLOBAL QUALITY INCOME	LU0832436512	A	D	A	D	■	■
	M&G GROUP	M&G GLOBAL DIVIDEND FUND EURO A ACC	GB00B39R2S49	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ITALIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR FTSE MIB UCITS ETF DIST	FR0010010827	A	D	A	D	■	■
ACTIONS JAPON GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS FUND - ALLIANZ JAPAN EQUITY AT (H-EUR)	LU1143164405	A	D	A	D	■	■
	AXA ROSENBERG MANAGEMENT IRELAND LTD	AXA ROSENBERG EQUITY ALPHA TRUST - AXA ROSENBERG JAPAN EQUITY ALPHA FUND B EUR ACC	IE0031069614	A	D	A	D	■	■
	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR JAPON P	FR0010469312	A	D	A	D	■	■
	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL INDICIEL JAPON P	FR0000987968	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD JAPON R	FR0010734491	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR JAPAN (TOPIX®) (DR) UCITS ETF DAILY HEDGED TO EUR DIST	FR0011475078	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR JAPAN (TOPIX®) (DR) UCITS ETF D-EUR	FR0010245514	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) - C-EUR	LU1646359452	A	D	A	D	■	■
ACTIONS JAPON PETITES & MOY. CAP.	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - JAPAN SMALL & MIDCAP OPPORTUNITIES FUND E2	LU0171289225	A	D	A	D	■	■
ACTIONS JAPONNAISE - DEVISES COUVERTES	CM-CIC ASSET MANAGEMENT	UNION INDICIEL JAPON 225	FR0010415448	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD JAPON COUVERT	FR0010320366	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EMERGING MARKETS E CAPITALISATION EUR	LU0327690391	A	D	A	D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS FUND E2	LU0171276081	A	D	A	D	■	■
	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	FR0010149302	A	D	A	D	■	■
	COMGEST	MAGELLAN C	FR0000292278	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT INVESTMENT GMBH	DWS EMERGING MARKETS TYP O	DE0009773010	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITIES NC	LU0210302286	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - GLOBAL EMERGING A EUR	LU1103293855	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKETS FUND A-DIST-USD	LU0048575426	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0217576759	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	FR0010380675	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI EMERGING MARKETS UCITS ETF C-EUR	FR0010429068	A	D	A	D	■	■
	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG SÀRL	STATE STREET ENHANCED EMERGING MARKETS EQUITY FUND P EUR	LU1648467097	A	D	A	D	■	■
ACTIONS MARCHÉS FRONTIÉRES	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON FRONTIER MARKETS FUND N(ACC)EUR	LU0390137973	A	D	A	D	■	■
ACTIONS RUSSIE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DWS RUSSIA LC EUR ACC	LU0146864797	A	D	A	D	■	■
	EAST CAPITAL ASSET MANAGEMENT S.A.	EAST CAPITAL RUSSIA A EUR	LU0272828905	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR PEA RUSSIE (DOW JONES RUSSIA GDR) UCITS ETF CAPI	FR0011869387	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR RUSSIA (DOW JONES RUSSIA GDR) UCITS ETF ACC	FR0010326140	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR AGRICULTURE	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I GLOBAL AGRIBUSINESS NC	LU0273147594	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR BIENS CONSO. & SERVICES	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CONSOMMATEUR ACTIONNAIRE P	FR0010258756	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - GLOBAL CONSUMER INDUSTRIES FUND A-DIST-EUR	LU0114721508	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER DISCRETIONARY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032008	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD CONSUMER STAPLES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032263	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 AUTOMOBILES & PARTS UCITS ETF ACC	FR0010344630	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 FOOD & BEVERAGE UCITS ETF ACC	FR0010344861	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 PERSONAL & HOUSEHOLD GOODS UCITS ETF ACC	FR0010344978	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 RETAIL UCITS ETF ACC	FR0010344986	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 TRAVEL & LEISURE UCITS ETF ACC	FR0010344838	A	D	A	D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	AAA ACTIONS AGRO ALIMENTAIRE RC	FR0010058529	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-PREMIUM BRANDS P EUR	LU0217139020	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS LUXE C	FR0000988503	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR BIOTECHNOLOGIE	FINANCIÈRE DE L'ARC	ARC ACTIONS BIOTECH A	FR0007028063	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-BIOTECH HP EUR	LU0190161025	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR COMMUNICATION	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD TELECOMMUNICATION SERVICES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034129	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 MEDIA UCITS ETF ACC	FR0010344929	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 TELECOMMUNICATIONS UCITS ETF ACC	FR0010344812	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR EAU	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS AQUA CLASSIC	FR0010668145	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR WORLD WATER UCITS ETF DIST	FR0010527275	A	D	A	D	■	■
	PALATINE ASSET MANAGEMENT	PALATINE OR BLEU C	FR0010649079	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-WATER P EUR	LU0104884860	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR ECOLOGIE	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ EUROPE EQUITY CLIMATE TRANSITION R C/D	FR0010116137	A	D	A	D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I NEW RESOURCES NC	LU0237015457	A	D	A	D	■	■
	SCHRODER INVESTMENT MANAGEMENT LUX S.A.	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUITY A ACCUMULATION EUR	LU0302446645	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR ENERGIE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD ENERGY FUND E2	LU0171304552	A	D	A	D	■	■
	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS ENERGIE EUROPE	FR0010077461	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD ENERGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032420	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 OIL & GAS UCITS ETF ACC	FR0010344960	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS ENERGIE C	FR0000423147	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR ENERGIES ALTERNATIVES	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - NEW ENERGY FUND E2	LU0171290074	A	D	A	D	■	■
	PALATINE ASSET MANAGEMENT	ENERGIES RENOUVELABLES B	FR0010665539	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR FINANCE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD FINANCIALS FUND E2	LU0171305443	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EURO STOXX BANKS (DR) UCITS ETF ACC	FR0011645647	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD FINANCIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533032859	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 BANKS UCITS ETF ACC	FR0010345371	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 FINANCIAL SERVICES UCITS ETF ACC	FR0010345363	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 INSURANCE UCITS ETF ACC	FR0010344903	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR INFRASTRUCTURES	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I GLOBAL INFRASTRUCTURE NC	LU0329760853	A	D	A	D	■	■
	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO ASIA INFRASTRUCTURE FUND E ACCUMULATION EUR	LU0243956348	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS SECTEUR MATÉRIAUX & INDUSTRIE	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD INDUSTRIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033402	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD MATERIALS TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033824	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES UCITS ETF ACC	FR0010345389	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 CHEMICALS UCITS ETF ACC	FR0010345470	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 CONSTRUCTION & MATERIALS UCITS ETF ACC	FR0010345504	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 INDUSTRIAL GOODS & SERVICES UCITS ETF ACC	FR0010344887	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR MÉTAUX PRÉCIEUX	AMUNDI	LCL ACTIONS OR MONDE C	FR0007374145	A	D	A	D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD GOLD FUND E2	LU0171306680	A	D	A	D	■	■
	CM-CIC ASSET MANAGEMENT	CM-CIC GLOBAL GOLD C	FR0007390174	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR RESSOURCES NATURELLES	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARING GLOBAL RESOURCES FUND - CLASS A EUR INC	IE0004851352	A	D	A	D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - WORLD MINING FUND E2	LU0172157363	A	D	A	D	■	■
	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	CARMIGNAC PORTFOLIO COMMODITIES A EUR ACC	LU0164455502	A	D	A	D	■	■
	FEDERAL FINANCE GESTION	FEDERAL MULTI OR ET MATIÈRES PREMIÈRES	FR0000978868	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - GLOBAL NATURAL RESOURCES FUND A (ACC) - EUR	LU0208853274	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-TIMBER P EUR	LU0340559557	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR SANTÉ	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - HEALTHCARE A EUR	LU1160356009	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD HEALTH CARE TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033238	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF ACC	FR0010344879	A	D	A	D	■	■
	SAINT OLIVE GESTION	BSO BIO SANTÉ	FR0007005764	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR SERVICES PUBLICS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD UTILITIES TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533034558	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 UTILITIES UCITS ETF ACC	FR0010344853	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SECTEUR TECHNOLOGIES	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BIG DATA A EUR	LU1244893696	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY TR UCITS ETF - C-EUR	LU0533033667	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR STOXX EUROPE 600 TECHNOLOGY UCITS ETF ACC	FR0010344796	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-DIGITAL P EUR	LU0340554913	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS US TECHNO C	FR0000431538	A	D	A	D	■	■
	UBS FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	UBS (LUX) EQUITY FUND - GLOBAL MULTI TECH (USD) P-ACC	LU0081259029	A	D	A	D	■	■
ACTIONS SUISSE GRANDES CAP.	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - SWITZERLAND FUND A-DIST-CHF	LU0054754816	A	D	A	D	■	■
	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG SÀRL	STATE STREET SWITZERLAND INDEX EQUITY FUND P EUR	LU1159239513	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ACTIONS THAÏLANDE	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON THAILAND FUND A(ACC) USD	LU0078275988	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR THAILAND (SET50 NET TR) UCITS ETF ACC	FR0011067529	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ZONE EURO FLEX CAP	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD EQUITY EURO CORE C	FR0010176487	A	D	A	D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER VALUE	FR0011360700	A	D	A	D	■	■
	TOCQUEVILLE FINANCE	TOCQUEVILLE ULYSSE C	FR0010546903	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ZONE EURO GRANDES CAP.	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC	FR0000017329	A	D	A	D	■	■
	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR ACTIONS EURO RESTRUCTURATIONS P	FR0010330258	A	D	A	D	■	■
	FEDERAL FINANCE GESTION	AIS MANDARINE ACTIVE P	FR0000994378	A	D	A	D	■	■
	INVESCO MANAGEMENT S.A.	INVESCO FUNDS - INVESCO EURO EQUITY FUND E ACCUMULATION EUR	LU1240329380	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EUROLAND EQUITY FUND A (ACC) - EUR	LU0210529490	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIONS EURO R	FR0010679886	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ALPHA EURO R	FR0010830240	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD EQUITY SRI C	FR0000003998	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD RECOVERY EUROZONE R	FR0011537653	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EURO STOXX 50 (DR) UCITS ETF DIST	FR0007054358	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR INDEX FUND EURO	FR0000443392	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EMU VALUE (DR) UCITS ETF - D-EUR	LU1598690169	A	D	A	D	■	■
	MANDARINE GESTION	MANDARINE ACTIVE R	FR0011351626	A	D	A	D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR)	LU0914731947	A	D	A	D	■	■
	SAINT OLIVE GESTION	BSO EUROPE	FR0007472659	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS EURO VALUE C	FR0007079199	A	D	A	D	■	■
	STATE STREET GLOBAL ADVISORS LUXEMBOURG SÀRL	STATE STREET EMU INDEX EQUITY FUND P EUR ACC	LU1159238036	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ZONE EURO MOYENNES CAP.	ERASMUS GESTION	ERASMUS MID CAP EURO R	FR0007061882	A	D	A	D	■	■
	GROUPAMA ASSET MANAGEMENT	GROUPAMA AVENIR EURO N	FR0010288308	A	D	A	D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R MIDCAP EURO C	FR0010126995	A	D	A	D	■	■
ACTIONS ZONE EURO PETITES CAP.	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND CLASSIC C	FR0010128587	A	D	A	D	■	■
	ERASMUS GESTION	ERASMUS SMALL CAP EURO E	FR0013188364	A	D	A	D	■	■
	HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	HSBC EURO PME AC	FR0000442329	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD SMALL CAPS EURO R	FR0010689141	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR MSCI EMU SMALL CAP UCITS ETF - D-EUR	LU1598689153	A	D	A	D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	OSTRUM ACTIONS SMALL & MID CAP EURO RC	FR0010666560	A	D	A	D	■	■
ACTIONS EMEA	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING EUROPE, MIDDLE EAST AND AFRICA FUND A-ACC-EUR	LU0303816705	A	D	A	D	■	■
ALLOCATION EUR AGRESSIVE - INTERNATIONAL	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD MONDE FLEXIBLE A	FR0007023692	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ALLOCATION EUR FLEXIBLE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - OPTIMAL INCOME A CAPITALISATION EUR	LU0179866438	A	D	A	D	■	■
	DNCA FINANCE S.A	DNCA EVOLUTIF C	FR0007050190	A	D	A	D	■	■
	DNCA FINANCE S.A	DNCA EVOLUTIF PEA C	FR0010354837	A	D	A	D	■	■
	GINJER AM	GINJER ACTIFS 360 A	FR0011153014	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE	FR0007382965	A	D	A	D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R CLUB F	FR0010537423	A	D	A	D	■	■
	ROUVIER ASSOCIÉS	ROUVIER VALEURS C	LU1100076550	A	D	A	D	■	■
	UBS LA MAISON DE GESTION	LMDG OPPORTUNITY PEA (EUR)	FR0007057336	A	D	A	D	■	■
ALLOCATION EUR FLEXIBLE - INTERNATIONAL	ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS	ABN AMRO TOTAL RETURN GLOBAL EQUITIES C	FR0010362863	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE A EUR ACC	FR0010147603	A	D	A	D	■	■
	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PROFIL RÉACTIF 100 A EUR ACC	FR0010149211	A	D	A	D	■	■
	M&G SECURITIES LTD	M&G (LUX) INVESTMENT FUNDS 1 - M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND A EUR ACC	LU1582988058	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES R EUR	LU0941349275	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	R VALOR F EUR	FR0011261197	A	D	A	D	■	■
ALLOCATION EUR MODÉRÉE - INTERNATIONAL	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	FR0010135103	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CROISSANCE RÉACTIVE P	FR0010097683	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD PATRIMOINE A	FR0010041822	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALLOCATION EUR PRUDENTE	DNCA FINANCE S.A	EUROSE C	FR0007051040	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER ARTY	FR0010611293	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LA FINANCIÈRE DE L'ECHIQUIER	ECHIQUIER PATRIMOINE	FR0010434019	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALLOCATION EUR PRUDENTE - INTERNATIONAL	ETHENEA INDEPENDENT INVESTORS S.A.	ETHNA-AKTIV T	LU0431139764	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD PATRIMOINE R	FR0012355139	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALLOCATION GBP PRUDENTE	M&G GROUP	M&G OPTIMAL INCOME FUND EURO A-H ACC	GB00B1VMCY93	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALLOCATION MARCHÉS EMERGENTS	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	LU0592698954	A	D	A	D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON EMERGING MARKETS BALANCED FUND A(ACC)EUR	LU0608807516	A	D	A	D	■	■
ALLOCATION USD MODÉRÉE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - GLOBAL ALLOCATION FUND E2	LU0171283533	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALT - ARBITRAGE DETTE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - GLOBAL MACRO BONDS & CURRENCIES AE-C	LU0996172093	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALT - GLOBAL MACRO	H2O AM LLP	H2O MULTISTRATEGIES R	FR0010923383	A	D	A	D	■	■
ALT - LONG/SHORT ACTIONS - EUROPE	CARMIGNAC GESTION	CARMIGNAC EURO-PATRIMOINE A EUR ACC	FR0010149179	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	MONETA ASSET MANAGEMENT	MONETA LONG SHORT A	FR0010400762	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	SYCOMORE ASSET MANAGEMENT	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES R	FR0010363366	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ALT - LONG/SHORT OBLIGATIONS	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD STRATÉGIES OBLIGATAIRES	FR0010753616	A	D	A	D	■	■
ALT - MULTISTRATÉGIES	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES FUND A (ACC) - EUR	LU0095938881	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
ALT - VOLATILITÉ	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - ABSOLUTE VOLATILITY ARBITRAGE AE-C	LU0228157250	A/D	A/D	A	A/D	■	■
ASIA EX-JAPAN SMALL/MID-CAP EQUITY	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I ASIAN SMALL/MID CAP NC	LU0236154448	A	D	A	D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0390135415	A	D	A	D	■	■
AUTRES	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	ELAN FRANCE BEAR	FR0000400434	A	D	A	D	■	■
CERTIFICATS	BNP PARIBAS ARBITRAGE	CERTIFICAT 100% METAUX PRECIEUX	NL0006191470	A	D	A	D	■	■
	BNP PARIBAS ARBITRAGE	CERTIFICAT 100% OR	NL0006454928	A	D	A	D	■	■
CONVERTIBLES EUROPE	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR CONVEXITÉ PC	FR0010725499	A	D	A	D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EUROPE CONVERTIBLES A EUR	LU1103207525	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE EURO MODERATO R	FR0010906461	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	SAINT OLIVE GESTION	BSO CONVERTIBLE C	FR0007495460	A/D	A/D	A	A/D	■	■
CONVERTIBLES INTERNATIONAL	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DEUTSCHE INVEST I CONVERTIBLES NC	LU0179220255	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL I	FR0000098683	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL R	FR0010858498	A	D	A	D	■	■
CONVERTIBLES INTERNATIONAL COUVERTES EN EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - CONVERTIBLE GLOBAL SE-C	LU0119109550	A/D	A/D	A	A/D	■	■
GLOBAL EMERGING MARKETS SMALL/MID-CAP EQUITY	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING DISCOVERY A EUR ACC	LU0336083810	A	D	A	D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON EMERGING MARKETS SMALLER COMPANIES FUND A(ACC)EUR	LU0300743431	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A (ACC) (PERF) - EUR	LU0318933057	A	D	A	D	■	■
IMMOBILIER - DIRECT AUTRES	AEW CILOGER	SCPI LAFFITTE PIERRE	QS0002005338	-	-	-	-	-	
	AMUNDI IMMOBILIER	OPCI OPCIMMO P	FR0011066802	-	-	-	-	-	
	AMUNDI IMMOBILIER	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	QS0002005346	-	-	-	-	-	
	CILOGER	SCPI PIERRE PLUS	QS0002005633	-	-	-	-	-	
	HSBC REIM	SCPI ELYSEES PIERRE	QS0002005300	-	-	-	-	-	
	PRIMONIAL REIM	OPCI PREIMIUM B	FR0013228715	-	-	-	-	-	
	PRIMONIAL REIM	SCI PRIMONIAL CAPIMMO	QS0002005277	-	-	-	-	-	
	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO COMMERCE	QS0002005299	-	-	-	-	-	
	PRIMONIAL REIM	SCPI PATRIMMO CROISSANCE	QS0002005708	-	-	-	-	-	
	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOPIERRE	QS0002005285	-	-	-	-	-	
	PRIMONIAL REIM	SCPI PRIMOVIE	QS0002005324	-	-	-	-	-	
	SOFIDY	SCI SOFIDY CONVICTIONS IMMO	QS0000000016	-	-	-	-	-	
	SOFIDY	SCPI EFIMMO	QS0002006003	-	-	-	-	-	
	SOFIDY	SCPI IMMORENTE	QS0002006011	-	-	-	-	-	
IMMOBILIER - INDIRECT EUROPE	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0216734045	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR FTSE EPRA/NAREIT DEVELOPED EUROPE UCITS ETF DIST	FR0010833558	A	D	A	D	■	■
	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE GESTION	SG ACTIONS IMMOBILIER C	FR0010285874	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
IMMOBILIER - INDIRECT INTERNATIONAL	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES A CAPITALISATION EUR	LU0266012235	A	D	A	D	■	■
	INVESCO GLOBAL ASSET MANAGEMENT DAC	INVESCO FUNDS SERIES - INVESCO GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES FUND E ACCUMULATION EUR	IE00B0H1QF23	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR FTSE EPRA/NAREIT GLOBAL DEVELOPED UCITS ETF D-EUR	FR0010833574	A	D	A	D	■	■
IMMOBILIER - INDIRECT ZONE EURO	ALLIANZ GLOBAL INVESTORS GMBH	ALLIANZ FONCIER C/D	FR0000945503	A	D	A	D	■	■
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA AEDIFICANDI AC	FR0000172041	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIFS RÉELS C	FR0010119917	A	D	A	D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD ACTIFS RÉELS D	FR0000291411	A	D	A	D	■	■
	ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT	MARTIN MAUREL PIERRE CAPITALISATION R	FR0011885797	A	D	A	D	■	■
JAPAN FLEX-CAP EQUITY	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (FRANCE)	EDMOND DE ROTHSCHILD JAPAN C	FR0010983924	A	D	A	D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - JAPAN SMALLER COMPANIES FUND A-DIST-JPY	LU0048587603	A	D	A	D	■	■
MATIÈRES PREMIÈRES - DIVERS	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG	PARVEST COMMODITIES CLASSIC H EUR-CAPITALISATION	LU0823449425	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTERS/CORECOMMODITY CRB EX-ENERGY TR UCITS ETF ACC	FR0010346205	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR COMMODITIES THOMSON REUTERS/CORECOMMODITY CRB TR UCITS ETF ACC	FR0010270033	A	D	A	D	■	■
OBLIGATIONS AUTRES	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT FI RC	FR0010752543	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD VARIABLE FI	FR0007055066	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR DIVERSIFIÉES	AMUNDI	LCL OBLIGATIONS EURO	FR0000018855	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO 3-5 D	FR0000979148	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO 7-10 C	FR0000172124	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA EURO OBLIGATIONS C	FR0000172033	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO BOND FUND E2	LU0090830810	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR 7-10 EURO SR P	FR0010376020	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	CPR ASSET MANAGEMENT	CPR EUROGOV+ MT P	FR0007479944	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EUROMTS 5-7Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1287023003	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EUROMTS 7-10Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1287023185	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1650488494	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1650490474	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	NATIXIS SOUVERAINS EURO RC	FR0000003196	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS D'ETAT COURT TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR IBOXX GERMANY 1-3Y (DR) UCITS ETF ACC	FR0012283398	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF - C-EUR	LU1650487413	A/D	A/D	A	A/D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS EUR EMPRUNTS PRIVÉS	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EURO CORPORATE BOND FUND E2 EUR	LU0162659931	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT CORPORATE	FR0010751008	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EURO CORPORATE BOND EX FINANCIALS UCITS ETF ACC	FR0010814236	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EURO CORPORATE BOND UCITS ETF ACC	FR0010737544	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR FLEXIBLES	H2O AM LLP	H2O MULTIBONDS R	FR0010923375	A	D	A	D	■	■
OBLIGATIONS EUR HAUT RENDEMENT	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - BOND EURO HIGH YIELD SE-C	LU0119111028	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR BOFAML € HIGH YIELD EX-FINANCIAL BOND UCITS ETF DIST	FR0010975771	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR INDEXÉES SUR L'INFLATION	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - BOND EURO INFLATION AE-C	LU0201576401	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR LONG TERME	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT S.A.S.	LYXOR EUROMTS 15+Y INVESTMENT GRADE (DR) UCITS ETF	LU1287023268	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUR TRÈS COURT TERME	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DWS EURO RESERVE	LU0011254512	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS EUROPE	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - BOND EUROPE AE-C	LU0201577391	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	DEUTSCHE ASSET MANAGEMENT S.A.	DWS EURORENTA	LU0003549028	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS INTERNATIONAL	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	AXA INTERNATIONAL OBLIGATIONS C	FR0000172348	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	CARMIGNAC PORTFOLIO UNCONSTRAINED GLOBAL BOND A EUR ACC	LU0336083497	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS	TEMPLETON GLOBAL TOTAL RETURN FUND N(ACC)EUR	LU0260870745	A	D	A	D	■	■
OBLIGATIONS INTERNATIONAL HAUT RENDEMENT	BARING INTERNATIONAL FUND MGRS (IRELAND)	BARINGS DEVELOPED AND EMERGING MARKETS HIGH YIELD BOND FUND CLASS A EUR INC	IE0004851808	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES	AMUNDI	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES EUR-P-C	FR0010156604	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS INTERNATIONALES FLEXIBLES COUVERTES EN EUR	LAZARD FRÈRES GESTION	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES A	FR0010230490	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS	AXA FUNDS MANAGEMENT S.A.	AXA WORLD FUNDS - GLOBAL EMERGING MARKETS BONDS E CAPITALISATION EUR (HEDGED)	LU0251658372	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	FIDELITY (FIL INV MGMT (LUX) S.A.)	FIDELITY FUNDS - EMERGING MARKET DEBT FUND A-ACC-EUR	LU0238205289	A	D	A	D	■	■
	JPMORGAN ASSET MANAGEMENT (EUROPE) S.À R.L.	JPMORGAN FUNDS - EMERGING MARKETS DEBT FUND A (ACC) - EUR (HEDGED)	LU0210532528	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	OSTRUM ASSET MANAGEMENT	NATIXIS AM FUNDS - NATIXIS GLOBAL EMERGING BONDS R/A (H-EUR)	LU0935235712	A/D	A/D	A	A/D	■	■
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DEVISE LOCALE	BLACKROCK (LUXEMBOURG) SA	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - EMERGING MARKETS LOCAL CURRENCY BOND FUND A2	LU0278457204	A	D	A	D	■	■
	PICTET ASSET MANAGEMENT (EUROPE) SA	PICTET-EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT PEUR	LU0280437673	A	D	A	D	■	■
OBLIGATIONS MARCHÉS EMERGENTS DOMINANTE EUR	AMUNDI LUXEMBOURG S.A.	AMUNDI FUNDS - BOND GLOBAL EMERGING HARD CURRENCY AE-C	LU0907913460	A/D	A/D	A	A/D	■	■
	EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT (LUX)	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - EMERGING BONDS A EUR H	LU1160351208	A	D	A	D	■	■

Catégorie Morningtar	Société de gestion	Nom du support	Code ISIN	Investissement progressif	Sécurisation des plus-values	Dynamisation des plus-values	Stop-loss relatif	Rééquilibrage automatique	Éligible au mandat d'arbitrage
OBLIGATIONS USD EMPRUNTS D'ETAT	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR IBOXX $ TREASURIES 10Y + (DR) UCITS ETF DIST	FR0010961003	A	D	A	D	■	■
TRADING - LEVERAGED/ INVERSE ACTIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR CAC 40 DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010411884	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR DAILY LEVDAX UCITS ETF	LU0252634307	A	D	A	D	■	■
	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	FR0010468983	A	D	A	D	■	■
TRADING - LEVERAGED/ INVERSE OBLIGATIONS	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT	LYXOR BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	FR0010869578	A	D	A	D	■	■

ANNEXE : LA CLAUSE BÉNÉFICIAIRE[1]

Pourquoi désigner un bénéficiaire ?

Les contrats d'assurance sur la vie sont régis par le Code des assurances[2] et bénéficient donc d'un régime civil et fiscal spécifique particulièrement favorable.

En cas de décès, le régime favorable de l'assurance-vie ne s'applique toutefois qu'à une condition : l'assuré doit avoir désigné un ou plusieurs bénéficiaire(s) en cas de décès. Le cas échéant :

• **au niveau fiscal :** les sommes assurées échappent aux droits de succession, dans les limites et conditions prévues par la réglementation en vigueur,

• **au niveau civil :** le capital versé au(x) bénéficiaire(s) déterminé(s) n'est pas soumis aux règles successorales (rapport et réduction pour atteinte aux droits des héritiers de l'assuré), sauf primes manifestement exagérées.

Notre conseil

Veillez à ce qu'au moins un bénéficiaire soit désigné pour éviter que le capital réintègre la succession.

Qui désigne le(s) bénéficiaire(s) ?

Le souscripteur peut désigner le(s) bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat, ou dans le bulletin de souscription et ultérieurement par avenant à la souscription. Il s'agit d'un acte personnel du souscripteur, indépendant du contrat et que Suravenir se contente d'enregistrer.

Comment désigner un bénéficiaire ?

La désignation du bénéficiaire peut être effectuée par acte sous seing privé ou par acte authentique :

• **par acte sous seing privé**, c'est-à-dire tout document établi par écrit et signé, sans faire appel à un officier public. Exemple : une lettre simple adressée à Suravenir, datée et signée par le souscripteur.

• **par acte authentique :** document établi par un officier public habilité par la loi, rédigé selon les formalités exigées par la loi et dont on peut obtenir l'exécution forcée. Exemple : un testament authentique, fait devant notaire, peut contenir une clause bénéficiaire. Le testament devra précisément faire référence au contrat d'assurance-vie auquel la clause bénéficiaire se rapporte. Il est recommandé d'informer Suravenir que la désignation est réalisée de cette façon.

La désignation se fait soit par énoncé de qualité soit nominativement. À la signature de votre souscription, deux solutions vous sont proposées :

• **La clause dite "générale"**
Rédigée de la façon suivante : "son conjoint non séparé de corps, ou la personne avec laquelle le souscripteur a conclu un pacte civil de solidarité en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires, y compris les légataires universels".

En optant pour cette clause, le capital sera versé, à votre décès :
- en totalité à votre conjoint non séparé de corps à la date du décès, ou à votre partenaire pacsé à la date du décès,
- en l'absence de conjoint non séparé de corps ou de partenaire pacsé à la date du décès, ou si celui-ci est décédé, le capital sera partagé à parts égales entre tous vos enfants, y compris ceux qui sont nés depuis la signature du contrat. Si l'un de vos enfants est décédé au moment du versement du capital, la part qui lui revient sera versée à ses représentants, c'est-à-dire à ses enfants (vos petits-enfants),
- enfin, si vous n'avez pas ou plus d'enfant, ni de petit-enfant, le capital sera partagé entre vos autres héritiers en fonction de leur rang dans la succession.

• **Une désignation nominative des bénéficiaires**
Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, le souscripteur peut porter au contrat les coordonnées de ce dernier qui seront utilisées par Suravenir en cas de décès. Dans ce cas, n'oubliez pas d'indiquer :
- l'identité précise et complète de chaque bénéficiaire (nom, prénom, date de naissance et adresse),
- la quote-part, c'est-à-dire le pourcentage que vous souhaitez transmettre à chaque bénéficiaire (*par exemple :* Monsieur X, à hauteur de 70 %, Madame Y, à hauteur de 30 %).

Notre conseil

En cas de désignation nominative, vous avez tout intérêt à désigner plusieurs bénéficiaires successifs.

Par exemple : "Monsieur Jean X, né le ..., à défaut Madame Marie X, née le..., à défaut mes héritiers...". Cette disposition permet d'éviter la réintégration du capital dans la succession, si un bénéficiaire est décédé au moment du règlement du capital.

Comment modifier la clause bénéficiaire ?

Le souscripteur peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée. Il peut modifier à tout moment l'identité du (des) bénéficiaire(s) désigné(s) initialement, au moyen d'une simple lettre adressée à Suravenir ou par disposition testamentaire.

À la condition, toutefois, d'une absence d'acceptation de bénéficiaire réalisée dans les conditions de l'article L. 132-4-1 du Code des assurances (voir point suivant).

Notre conseil

Veillez à ce que la clause bénéficiaire soit toujours adaptée à votre situation de famille et n'hésitez pas à la faire évoluer au rythme des événements qui ponctuent votre vie : mariage, naissance, divorce...

Qu'est-ce qu'une acceptation de bénéficiaire ?

Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 132-4-1 du Code des assurances, la stipulation en vertu de laquelle le bénéfice de l'assurance est attribué à un bénéficiaire déterminé, devient irrévocable par l'acceptation de celui-ci.

Tant que l'assuré est en vie, l'acceptation est faite par un avenant signé de Suravenir, de l'assuré et du bénéficiaire. Elle peut également être faite par un acte authentique ou sous seing privé signé de l'assuré et du bénéficiaire et n'a alors d'effet à l'égard de Suravenir que lorsqu'elle lui est notifiée par écrit. Lorsque la désignation du bénéficiaire est faite à titre gratuit, l'acceptation ne peut intervenir que trente jours au moins à compter du moment où l'assuré est informé que le contrat est conclu. Après le décès de l'assuré, l'acceptation est libre. Pendant la durée du contrat, après acceptation du bénéficiaire, l'assuré ne peut exercer sa faculté de rachat et Suravenir ne peut lui consentir d'avance sans l'accord du bénéficiaire.

Notre conseil

Veillez à la plus grande discrétion quant à la désignation de bénéficiaires et à la conservation des documents relatifs à votre souscription.

Le bénéficiaire peut-il renoncer au bénéfice du contrat ?

Le bénéficiaire peut toujours renoncer à percevoir le bénéfice de l'assurance. La renonciation entraîne l'attribution de l'assurance au profit du bénéficiaire désigné en second lieu. À défaut, les sommes réintègrent la succession de l'assuré.

La désignation du bénéficiaire est un acte fondamental. Nous vous invitons à porter une attention particulière à cette désignation, sans oublier de la faire évoluer pour tenir compte de vos éventuels changements de situation. Une désignation maîtrisée et correctement rédigée vous permet de préparer au mieux votre succession.

1. Article L. 132-8 et L. 132-9 du Code des assurances.
2. Articles L. 132-1 et suivants du Code des assurances, L. 132-5-2.

Altaprofits

Recommandé par votre épargne

DIGITAL VIE

Est un contrat individuel d'assurance-vie de type multisupport souscrit auprès de Suravenir, siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000€, société mixte régie par le Code des assurances, Siren 330 033 127 RCS Brest.

Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09).

Altaprofits

Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris
Siège social : 35-37 rue de Rome- 75008 Paris
Société de Courtage d'assurance et de Conseil en Investissement Financier, inscrite à l'ORIAS sous le n°11 063 754
altaprofits.com – information@altaprofits.fr – Tél : 01 44 77 12 14 *(appel non surtaxé)*

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Fonds en euros			
Support fonds garanti(s) (Euros) nets de frais de gestion			
	FONDS EN EUROS SURAVENIR RENDEMENT	Fonds en euros	Suravenir
ETF			
Actions Afrique et Moyen Orient.			
LU1287023268	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 15+Y UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1686832194	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 25+Y UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1829219390	AMUNDI EURO STOXX BANKS UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1407890620	AMUNDI US TREASURY BOND LONG DATED UCITS ETF DIST		Amundi Luxembourg S.A.
LU1435356149	AMUNDI USD HIGH YIELD CORPORATE BOND ESG UCITS ETF DIST	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Asie Pacifique hors Japon.			
LU1900068328	AMUNDI MSCI AC ASIA PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Australie.			
LU0496786905	AMUNDI AUSTRALIA S&P/ASX 200 UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Chine.			
FR0011720911	AMUNDI MSCI CHINA A UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1900068914	AMUNDI MSCI CHINA ESG LEADERS EXTRA UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
FR0011871078	AMUNDI PEA MSCI CHINA ESG LEADERS UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Etats-Unis - Devises Couvertes.			
LU0959211243	AMUNDI S&P 500 II UCITS ETF EUR HEDGED DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations.			
FR0010342592	AMUNDI NASDAQ-100 DAILY 2X LEVRGD UE ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1829221024	AMUNDI NASDAQ-100 II UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU0496786574	AMUNDI S&P 500 II UCITS ETF EUR DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Europe - Grandes Capitalisations.			
LU1812091194	AMUNDI FTSE EPRA EUROPE REAL ESTATE UCITS ETF - EUR	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1834983477	AMUNDI STOXX EUROPE 600 BANKS UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1834988278	AMUNDI STOXX EUROPE 600 ENERGY ESG SCREENED UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1834986900	AMUNDI STOXX EUROPE 600 HEALTHCARE UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1812092168	AMUNDI STOXX EUROPE SELECT DIVIDEND 30 - UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Europe - Zone Euro - Grandes Capitalisations.			
FR0010468983	AMUNDI EURO STOXX 50 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
FR0007054358	AMUNDI EURO STOXX 50 II UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
ETF			
Actions Europe - Zone Euro - Petites et Moyennes Capitalisations.			
LU1598689153	AMUNDI MSCI EMU SMALL CAP ESG CTB NET ZERO AMBITION UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions Europe - Zones Particulières.			
LU0252633754	AMUNDI DAX III UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1650492173	AMUNDI FTSE 100 UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Actions France - Grandes Capitalisations.			
FR0010592014	AMUNDI CAC 40 DAILY (2X) LEVERAGED UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
FR0010591362	AMUNDI CAC 40 DAILY -1X INVERSE E ACC	ETF	Amundi Asset Management
FR0007052782	AMUNDI CAC 40 UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Asset Management
Actions Inde.			
FR0010361683	AMUNDI MSCI INDIA II UCITS ETF EUR ACC	ETF	Amundi Asset Management
Actions Internationales - Devises Couvertes.			
FR0011660927	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF EUR HEDGED DIS	ETF	Amundi Asset Management
Actions Internationales.			
FR0007075494	AMUNDI DJ GLOBAL TITANS 50 UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Asset Management
LU1832418773	AMUNDI FTSE EPRA NAREIT GLOBAL DEVELOPED - UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU0832436512	AMUNDI GLOBAL EQUITY QUALITY INCOME UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1691909508	AMUNDI GLOBAL GENDER EQUALITY (DR) UCITS ETF - C-USD	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
FR0010527275	AMUNDI MSCI WATER ESG SCREENED UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Asset Management
LU0533033238	AMUNDI MSCI WORLD HEALTH CARE UCITS ETF EUR ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
FR0010315770	AMUNDI MSCI WORLD II UCITS ETF DIST	ETF	Amundi Asset Management
LU0533033667	AMUNDI MSCI WORLD INFORMATION TECHNOLOGY UCITS ETF EUR ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
IE000Y77LGG9	AMUNDI MSCI WORLD SRI CLIMATE PARIS ALIGNED UCITS ETF ACC	OPCVM	Amundi Ireland Limited
IE000EFHIFG3	AMUNDI S&P GLOBAL COMMUNICATION SERVICES ESG UCITS ETF DR	ETF	Amundi Ireland Limited
IE000NM0ALX6	AMUNDI S&P GLOBAL CONSUMER DISCRETIONARY ESG UCITS ETF DR - EUR (A)	ETF	Amundi Ireland Limited
IE000J0LN0R5	AMUNDI S&P GLOBAL ENERGY CARBON REDUCED UCITS ETF DR – EUR (A)	ETF	Amundi Ireland Limited
Actions Japon - Devises Couvertes.			
LU2269164310	AMUNDI MSCI JAP SRI UCITS ETF DR	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
FR0011475078	LYXOR JAPAN (TOPIX) (DR) UCITS ETF - DAILY HEDGED TO EUR - DIST	ETF	Amundi Asset Management
Actions Japon - Grandes Capitalisations.			
FR0010245514	AMUNDI JAPAN TOPIX II UCITS ETF EUR DIST	ETF	Amundi Asset Management
Actions Marchés Emergents.			
FR0010429068	AMUNDI MSCI EMERGING MARKETS III UCITS ETF EUR ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1900065811	AMUNDI MSCI INDONESIA UCITS ETF ACC	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
ETF			
ETF - Obligations			
LU1681044647	AMUNDI ETF MSCI NORDIC UCITS ETF		Amundi Luxembourg S.A.
LU1829218822	AMUNDI EUR CORPORATE BOND EX-FINANCIALS ESG UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1829219127	AMUNDI EUR CORPORATE BOND PAB NET ZERO AMBITION UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1650487413	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 1-3Y UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1650488494	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 3-5Y UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1287023003	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 5-7Y UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1287023185	AMUNDI EURO GOVERNMENT BOND 7-10Y UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
LU1650491282	AMUNDI EURO GOVERNMENT INFLATION-LINKED BOND UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
FR0010869578	AMUNDI GERMAN BUND DAILY (-2X) INVERSE UCITS ETF ACC	ETF	Amundi Asset Management
LU1681044720	AMUNDI MSCI SWITZERLAND UCITS		Amundi Luxembourg S.A.
LU0533032859	AMUNDI MSCI WORLD FINANCIALS UCITS ETF EUR ACC	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
IE000ZIJ5B20	AMUNDI S&P GLB CONS STAPL ESG ETF EUR A	ETF	Amundi Ireland Limited
LU1681040223	AMUNDI STOXX EUROPE 600 ESG UCITS ETF ACC		Amundi Luxembourg S.A.
IE00BYZK4669	ISHARES AGEING POPULATION UCITS ETF		BlackRock Asset Management Ireland - ETF
IE00BYZK4883	ISHARES DIGITALISATION UCITS ETF		BlackRock Asset Management Ireland - ETF
IE00BYZK4776	ISHARES HEALTHCARE INNOV ETF ACC		BlackRock Asset Management Ireland - ETF
IE00B52XQP83	ISHARES MSCI SOUTH AFRICA UCITS ETF		BlackRock Asset Management Ireland - ETF
IE0003JSNHV9	JPM GLB RESEARCH SRI PARIS ETF		JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
IE00BGV5VN51	XTRACKERS ARTIFICIAL INTELLIGENCE & BIG DATA UCITS ETF		DWS Investment S.A. (ETF)
DE000A1EK0G3	XTRACKERS PHYSICAL GOLD EUR HEDGED ETC		Xtrackers
Matières Premières			
LU1829218749	AMUNDI BLOOMBERG EQUAL-WEIGHT COMMODITY	ETF	Amundi Luxembourg S.A.
Opcvm/FI			
Actions Asie Pacifique avec Japon			
LU0052474979	JPM PACIFIC EQUITY FUND A DIST USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Asie Pacifique hors Japon			
FR0007450002	CG NOUVELLE ASIE - C	OPCVM	Comgest SA
LU0261946445	FF ASIA FOCUS FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0413542167	FF ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0054237671	FF ASIAN SPECIAL SITUATIONS FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0048597586	FIDELITY SUSTAINABLE ASIA EQUITY FUND	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0255976994	PICTET ASIAN EQUITIES EX JAPAN P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0155303323	PICTET ASIAN EQUITIES EX JAPAN P USD	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0248172537	SCHRODER ISF EMERGING ASIA A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Asie Pacifique hors Japon			
LU0229940001	TEMPLETON ASIAN GROWTH FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Asie Pacifique hors Japon - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0390135415	TEMPLETON ASIAN SMALLER COMPANIES FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Brésil			
LU0196696453	HSBC GIF BRAZIL EQUITY AC	OPCVM	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
Actions Chine			
IE0030351732	COMGEST GROWTH CHINA	OPCVM	Comgest Asset Management Intl Ltd
LU0173614495	FF CHINA FOCUS FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0164865239	HSBC GIF CHINESE EQUITY AC	OPCVM	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
LU0210526801	JPMORGAN FUNDS - GREATER CHINA FUND A (ACC) - USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Etats-Unis - Capitalisations Flexibles			
LU0260869739	FRANKLIN U.S. OPPORTUNITIES FUND A ACC EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
LU0281483569	JPMORGAN FUNDS - US SELECT EQUITY PLUS FUND A (ACC) – EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Etats-Unis - Devises Couvertes			
LU1435385593	LOOMIS SAYLES U.S. GROWTH EQUITY FUND H-R/A (EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations			
LU0171295891	BGF US BASIC VALUE FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
LU1379103812	CLARESCO USA	FONDS D'INVESTISSEMENT	Claresco Finance
LU1103303167	EDR FUND US VALUE A - EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
LU0048573561	FF AMERICA FUND A USD	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
FR0010700823	LAZARD ACTIONS AMERICAINES R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Lazard Frères Gestion
Actions Etats-Unis - Grandes Capitalisations - gestion quantitative			
LU1956163379	BNP PARIBAS US MULTI-FACTOR EQUITY CLASSIC EUR CAP	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
Actions Etats-Unis - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0823410724	BNP PARIBAS FUNDS US SMALL CAPCLASSIC EURR	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
LU0248178732	SCHRODER ISF US SMALL & MID-CAP EQUITY EUR A ACC	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
Actions Etats-Unis – Indiciels			
FR0000988057	FEDERAL INDICIEL US P	OPCVM	Arkéa Asset Management
Actions Europe - Capitalisations Flexibles			
FR0010077412	BNP PARIBAS DÉVELOPPEMENT HUMAIN CLASSIC	OPCVM	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
LU0099161993	CARMIGNAC PORTFOLIO GRANDE EUROPE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Europe - Capitalisations Flexibles			
IE00BD5HXJ66	COMGEST GROWTH PLC - EUROPE OPPORTUNITIES - EUR R ACC CLASS	OPCVM	Comgest Asset Management Intl Ltd
LU0870553459	DNCA INVEST EUROPE GROWTH B	OPCVM	DNCA Finance
LU0308864023	MAINFIRST TOP EUROPEAN IDEAS FUND	OPCVM	ETHENEA Independent Investors S.A.
FR0010546945	TOCQUEVILLE MEGATRENDS ISR	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
Actions Europe - Grandes Capitalisations - stratégie mixte (Blend)			
FR0000008674	FIDELITY EUROPE	OPCVM	FIL Gestion
Actions Europe - Grandes Capitalisations - valeurs d'actifs (Value)			
FR0010058008	DNCA VALUE EUROPE C	OPCVM	DNCA Finance
FR0011360700	ECHIQUIER VALUE EURO A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0107398884	JPM EUROPE STRATEGIC VALUE FUND A (DIST) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010554303	MANDARINE VALEUR PART R	OPCVM	Mandarine Gestion
FR0007078811	ODDO BHF MÉTROPOLE SÉLECTION	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
FR0010547067	TOCQUEVILLE VALUE EUROPE ISR	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
Actions Europe - Grandes Capitalisations - valeurs de croissance (Growth)			
LU0256839274	ALLIANZ EUROPE EQUITY GROWTH AT EUR	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
LU0344046155	CANDRIAM EQUITIES L EUROPE INNOVATION CLASS C EUR CAP	OPCVM	Candriam
FR0000295230	COMGEST RENAISSANCE EUROPE	OPCVM	Comgest SA
FR0010321828	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU0210531801	JPM EUROPE STRATEGIC GROWTH FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Europe - Grandes Capitalisations – gestion quantitative			
LU0119750205	INVESCO PAN EUROPEAN STRUCTURED EQUITY FUND A CAP	OPCVM	Invesco Management S.A.
Actions Europe - Grandes Capitalisations – Rendement			
BE0057451271	DPAM INVEST B EQUITIES EUROPE DIVIDEND B	OPCVM	Degroof Petercam Asset Management SA
FR0010546929	TOCQUEVILLE DIVIDENDE ISR C	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
Actions Europe - Micro Capitalisations			
LU1303940784	MANDARINE EUROPE MICROCAP R	OPCVM	Mandarine Gestion
Actions Europe - Petites et Moyennes Capitalisations			
FR0010687749	AMILTON PREMIUM EUROPE R	OPCVM	Mandarine Gestion
FR0010321810	COURS ECHIQUIER AGENOR SRI MID CAP EUROPE A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0489687243	MANDARINE UNIQUE SMALL & MID CAPS EUROPE	OPCVM	Mandarine Gestion
FR0000974149	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
Actions Europe - Situations Spéciales			
LU0154235443	BGF EUROPEAN SPECIAL SITUATIONS FUND E2	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010546960	TOCQUEVILLE FRANCE ISR C	OPCVM	La Financière de l'Echiquier

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Europe - Zone Euro - Capitalisations Flexibles			
FR0012020741	KIRAO MULTICAPS AC	OPCVM	Kirao
FR0010298596	MONETA MULTI CAPS C	OPCVM	Moneta Asset Management
FR0011169341	SYCOMORE SÉLECTION RESPONSABLE R	OPCVM	Sycomore Asset Management
FR0010546903	TOCQUEVILLE SMALL CAP EURO ISR C	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
Actions Europe - Zone Euro - Grandes Capitalisations			
FR0000017329	ALLIANZ VALEURS DURABLES RC - EUR	FONDS D'INVESTISSEMENT	Allianz Global Investors GmbH
BE0058182792	DPAM INVEST B - EQUITIES EUROLAND B CAP	OPCVM	Degroof Petercam Asset Management SA
FR0010830240	LAZARD ALPHA EURO	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI C	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0914731947	MIROVA EURO SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A EUR	OPCVM	Natixis Investment Managers International
FR0010574434	ODDO BHF GENERATION CR-EUR	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
LU0106235293	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO EQUITY A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
Actions Europe - Zone Euro - Petites et Moyennes Capitalisations			
FR0010128587	BNP PARIBAS SMALLCAP EUROLAND ISR	OPCVM	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
FR0007061882	ERASMUS MID CAP EURO R	OPCVM	Erasmus Gestion
FR0013188364	ERASMUS SMALL CAP EURO E	OPCVM	Erasmus Gestion
LU1611031870	G FUND - AVENIR SMALL CAP EURO NC C	OPCVM	Groupama Asset Management
FR0010288308	GROUPAMA AVENIR EURO N	OPCVM	Groupama Asset Management
FR0010689141	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000990095	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	OPCVM	ODDO BHF Asset Management SAS
Actions Europe - Zones Particulières			
LU0261948227	FF GERMANY FUND A ACC EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0054754816	FF SWITZERLAND FUND A CHF	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0390221256	MAINFIRST GERMANY FUNDS	OPCVM	ETHENEA Independent Investors S.A.
FR0000299356	NORDEN SRI	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Actions Europe hors UK - Grandes Capitalisations			
LU0224105477	BLACKROCK GLOBAL FUNDS - CONTINENTAL EUROPEAN FLEXIBLE FUND A2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
Actions France - Capitalisations Flexibles			
FR0000975880	ALLIANZ ACTIONS AEQUITAS R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Allianz Global Investors GmbH
FR0010158048	DORVAL MANAGEURS R	FONDS D'INVESTISSEMENT	Dorval Asset Management
Actions France - Grandes Capitalisations			
FR0000447864	AXA FRANCE OPPORTUNITES A	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
FR0007478557	BSO FRANCE P	OPCVM	Saint Olive Gestion
FR0007076930	CENTIFOLIA C	OPCVM	DNCA Finance
FR0010588343	EDR SICAV TRICOLORE CONVICTIONS	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
FR0010657122	MANDARINE OPPORTUNITES R	OPCVM	Mandarine Gestion

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions France - Micro Capitalisations			
FR0010601971	HMG DÉCOUVERTES C	OPCVM	HMG Finance
FR0011271550	KEREN ESSENTIELS C	OPCVM	Keren Finance
Actions France - Petites et Moyennes Capitalisations			
FR0010616177	BNP PARIBAS MIDCAP FRANCE ISR	FONDS D'INVESTISSEMENT	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
FR0010679902	LAZARD SMALL CAPS FRANCE R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000422859	PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS A	OPCVM	Montpensier Arbevel
Actions Inde			
LU0231205187	FRANKLIN INDIA FUND A(ACC)EUR	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
LU0164881194	HSBC GIF INDIAN EQUITY AC	OPCVM	HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.
LU0255979071	PICTET INDIAN EQUITIES P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Internationales - Grandes Capitalisations			
FR0007062567	AXA ACT SOCIAL PROGRESS	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
FR0010148981	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0000284689	COMGEST MONDE - C	OPCVM	Comgest SA
LU1530899142	CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES CLASS A - ACC	OPCVM	CPR Asset Management
FR0011449602	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0069449576	FF WORLD FUND A EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
FR0000438905	HSBC SUSTAINABLE GLOBAL EQUITY A	OPCVM	HSBC Global Asset Management (France)
LU0386882277	PICTET-GLOBAL MEGATREND SELECTION-P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0323591833	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND QEP GLOBAL QUALITY A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
LU1951204046	THEMATICS META FUND R A	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Internationales - Rendement			
LU1670710075	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
Actions Japon - Grandes Capitalisations			
IE00BD1DJ122	COMGEST GROWTH JAPAN EUR R ACC	OPCVM	Comgest Asset Management Intl Ltd
LU0053696224	JPMORGAN FUNDS - JAPAN EQUITY FUND A (DIST) - USD	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010734491	LAZARD JAPON R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Actions Japon - Indiciels			
FR0000987968	FEDERAL INDICIEL JAPON P	OPCVM	Arkéa Asset Management
Actions Marchés Emergents			
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0000987950	FEDERAL INDICIEL APAL	OPCVM	Arkéa Asset Management
LU1048684796	FF EMERGING MARKETS FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0217576759	JPM EMERGING MARKETS EQUITY FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0010380675	LAZARD ACTIONS EMERGENTES R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
FR0000292278	MAGELLAN	OPCVM	Comgest SA

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Marchés Emergents			
LU0279459456	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND GLOBAL EMERGING MARKET OPPORTUNITIES A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
LU1648467097	SSGA ENHANCED EMERGING MARKETS EQUITY FUND	OPCVM	State Street Global Advisors Europe Limited
Actions Marchés Emergents - Devises Couvertes			
LU0626262082	TEMPLETON EMERGING MARKETS FUND A(ACC)EUR-H1	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
Actions Marchés Emergents - Petites et Moyennes Capitalisations			
LU0318933057	JPM EMERGING MARKETS SMALL CAP FUND A ACC EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
Actions Sectorielles - Agriculture et Nutrition			
LU0340559557	PICTET TIMBER P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0366534344	PICTET-NUTRITION P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0010058529	THEMATICS EUROPE SELECTION	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Sectorielles - Biotechnologie			
LU0190161025	PICTET BIOTECH HP EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0255977455	PICTET BIOTECH P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Sectorielles - Eau			
FR0010668145	BNP PARIBAS AQUA C	OPCVM	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
LU1892829828	FIDELITY FUNDS - SUSTAINABLE WATER & WASTE FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0104884860	PICTET WATER P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU1951229035	THEMATICS WATER FUND	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Sectorielles - Ecologie			
FR0013334380	DORVAL EUROPEAN CLIMATE INITIATIVE	OPCVM	Dorval Asset Management
LU0914733059	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A (EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE EQUITY FUND R/A (EUR	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU0503631714	PICTET - GLOBAL ENVIRONMENTAL OPPORTUNITIES P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0302446645	SCHRODER ISF GLOBAL CLIMATE CHANGE EQUITY EUR A ACC	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
Actions Sectorielles - Energie et Energies Alternatives			
LU0171290074	BGF SUSTAINABLE ENERGY FUND E2 EUR ACC	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010077461	BNPP ENERGIE & INDUSTRIE EUROPE ISR	FONDS D'INVESTISSEMENT	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe
LU0280435388	PICTET - CLEAN ENERGY TRANSITION	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0000423147	SG ACTIONS ENERGIE C	FONDS D'INVESTISSEMENT	Societe Generale Gestion

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Sectorielles - Finance			
LU0114722498	FIDELITY FUNDS - GLOBAL FINANCIAL SERVICES FUND A-DIST-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Actions Sectorielles - Immobilier et Foncières Cotées - Europe			
FR0000172041	AXA AEDIFICANDI A	OPCVM	AXA Reim SGP
LU0216734045	AXA WF FRAMLINGTON EUROPE REAL ESTATE SECURITIES A C EUR	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
FR0011694256	SOFIDY SELECTION 1 P	OPCVM	Sofidy
Actions Sectorielles - Immobilier et Foncières Cotées - International			
LU0266012235	AXA WF FRAMLINGTON GLOBAL REAL ESTATE SECURITIES A C EUR	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
Actions Sectorielles - Infrastructures			
LU0329760853	DEUTSCHE INVEST I GLOBAL INFRASTRUCTURE NC	OPCVM	DWS Investment S.A.
Actions Sectorielles - Matériaux et Industrie			
LU0114722902	FIDELITY FUNDS - GLOBAL INDUSTRIALS FUND A-DIST-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Actions Sectorielles - Or et Métaux Précieux			
LU0172157363	BGF WORLD MINING FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0007390174	CM-CIC GLOBAL GOLD C	OPCVM	Credit Mutuel Asset Management
FR0007374145	LCL ACTIONS OR MONDE C	OPCVM	Amundi Asset Management
FR0014008NN3	OFI INVEST ENERGY STRATEGIC METALS	OPCVM	OFI Invest Asset Management
FR0011170182	OFI INVEST PRECIOUS METALS	OPCVM	OFI Invest Asset Management
Actions Sectorielles - Santé			
FR0007005764	BSO BIO SANTE	OPCVM	Saint Olive Gestion
LU1160356009	EDR FUND HEALTHCARE A - EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
LU0261952419	FF - GLOBAL HEALTH CARE FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU0255978776	PICTET-HEALTH P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
Actions Sectorielles - Services, Biens de consommation et Luxe			
LU0823411706	BNP PARIBAS FUNDS CONSUMER INNOVATORSCLASSIC CAPITALISATION	OPCVM	BNP Paribas Asset Management Luxembourg
LU0114721508	FIDELITY SUSTAINABLE CONSUMER BRANDS	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
LU1809976522	LOMBARD ODIER FUNDS - GLOBAL PRESTIGE P EUR ACC	OPCVM	Lombard Odier Funds (Europe) SA
LU0217139020	PICTET PREMIUM BRANDS P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0000988503	SG ACTIONS LUXE C	OPCVM	Societe Generale Gestion
LU2095319849	THEMATICS SUBSCRIPTION ECONOMY FUND	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Sectorielles - Technologie			
LU1548497772	ALLIANZ GLOBAL ARTIFICIAL INTELLIGENCE AT (H2-EUR)	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
LU1536921650	AXA WF FRAMLINGTON ROBOTECH A EUR CAP	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
LU1819480192	ECHIQUIER ARTIFICIAL INTELLIGENCE B	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU1244893696	EDR FUND BIG DATA A-EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
LU0099574567	FF GLOBAL TECHNOLOGY FUND A-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Actions Sectorielles - Technologie			
LU0109392836	FRANKLIN TECHNOLOGY FUND A ACC USD	OPCVM	Franklin Templeton International Services S.à r.l.
LU0159052710	JPM US TECHNOLOGY A (ACC) EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
LU1279334210	PICTET - ROBOTICS P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0340554913	PICTET DIGITAL P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
LU0270904781	PICTET-SECURITY P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0000431538	SG ACTIONS US TECHNO C	FONDS D'INVESTISSEMENT	Societe Generale Gestion
LU1951200481	THEMATICS AI AND ROBOTICS FUND	OPCVM	Natixis Investment Managers International
LU1951225553	THEMATICS SAFETY FUND R A	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Actions Thématiques – Capital Humain, Bien-être			
LU1301026388	SYCOMORE FUND SICAV - HAPPY @ WORK R	OPCVM	Sycomore Asset Management
Actions Thématiques – Pricing power, marque			
FR0010375600	AMPLEGEST PRICING POWER PART AC	OPCVM	Amplegest
Actions Thématiques – Vieillissement de la population			
FR0010909531	R-CO THEMATIC SILVER PLUS C	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management
Alternatif - Long/short Actions			
FR0010174144	BDL REMPART EUROPE C	OPCVM	BDL Capital Management
FR0010400762	MONETA LONG SHORT	OPCVM	Moneta Asset Management
FR0010363366	SYCOMORE L/S OPPORTUNITES	OPCVM	Sycomore Asset Management
Alternatif - Long/short Obligations			
LU1694789535	DNCA INVEST ALPHA BONDS B	OPCVM	DNCA Finance
Diversifiés Europe - Dominante actions			
FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE C	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0010537423	R-CO CONVICTION CLUB F EUR	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management
Diversifiés Europe - Dominante Obligations			
FR0010611293	ECHIQUIER ARTY SRI	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
FR0010434019	ECHIQUIER PATRIMOINE C	OPCVM	La Financière de l'Echiquier
LU0992632538	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - INCOME EUROPE A EUR	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
FR0007051040	EUROSE C	OPCVM	DNCA Finance
FR0000980427	KEREN PATRIMOINE C	OPCVM	Keren Finance
Diversifiés Europe - Equilibrés Actions/Obligations			
FR0007495049	HMG RENDEMENT - PART D	OPCVM	HMG Finance
Diversifiés Europe - Flexibles			
FR0010557967	DORVAL CONVICTIONS R	OPCVM	Dorval Asset Management
FR0011153014	GINJER ACTIFS 360 A	OPCVM	Ginjer AM
Diversifiés Internationaux - Dominante Actions			
LU1100076550	CLARTAN VALEURS C	OPCVM	Clartan Associés

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Diversifiés Internationaux - Dominante Actions			
FR0000292302	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Diversifiés Internationaux - Dominante Obligations			
FR0012355139	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU1670724373	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
FR0011363746	SOLIDARITÉ - HABITAT ET HUMANISME P	OPCVM	Amundi Asset Management
Diversifiés Internationaux - Equilibrés Actions/Obligations			
LU0352312184	ALLIANZ STRATEGY 50 CT EUR	OPCVM	Allianz Global Investors GmbH
LU0171283533	BGF GLOBAL ALLOCATION FUND E2 EUR	OPCVM	BlackRock (Luxembourg) SA
FR0010135103	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0010097683	CPR CROISSANCE REACTIVE P	OPCVM	CPR Asset Management
LU0070212591	JPMORGAN INVESTMENT FUNDS - GLOBAL BALANCED FUND A (ACC) - EUR	OPCVM	JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.
FR0007382965	LAZARD PATRIMOINE EQUILIBRE	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0227384020	NORDEA 1 STABLE RETURN BP EUR	OPCVM	Nordea Investment Funds SA
Diversifiés Internationaux - Flexibles			
FR0010147603	CARMIGNAC INVESTISSEMENT LATITUDE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
FR0010642280	ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0007023692	EDR SICAV GLOBAL ALLOCATION	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
LU1582988058	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND EURO A ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
FR0010564351	OFI INVEST ESG MULTITRACK	OPCVM	OFI Invest Asset Management
LU0941349275	PICTET MULTI ASSET GLOBAL OPPORTUNITIES R EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA
FR0011261197	R-CO VALOR	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management
FR0010286013	SEXTANT GRAND LARGE A	OPCVM	Amiral Gestion
LU2147879543	TIKEHAU INTERNATIONAL CROSS ASSETS R ACC	OPCVM	Tikehau Investment Management
Diversifiés Marchés Emergents			
LU0592698954	CARMIGNAC PORTFOLIO EMERGING PATRIMOINE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
Obligations à échéance			
FR00140081Y1	CARMIGNAC CREDIT 2027	OPCVM	Carmignac Gestion
FR001400KAV4	CARMIGNAC CRÉDIT 2029	OPCVM	Carmignac Gestion
Obligations Convertibles Internationales			
FR0010858498	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations EUR - autres			
FR0010752543	LAZARD CRÉDIT FI SRI R	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations EUR - diversifiées			
LU0616241476	AMUNDI FUNDS EURO AGGREGATE BOND A EUR C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
FR0000172124	AXA EURO 7-10 C	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
LU0106235533	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO BOND A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Obligations EUR - diversifiées court terme			
FR0010149120	CARMIGNAC SECURITE A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion
LU0267388220	FIDELITY FUNDS - EURO SHORT TERM BOND FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Obligations EUR - Emprunts d'Etat			
FR0010376020	CPR 7-10 EUR SR P	OPCVM	CPR Asset Management
FR0000003196	OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Obligations EUR - Emprunts Privés			
FR0010751008	LAZARD EURO CREDIT SRI	OPCVM	Lazard Frères Gestion
LU0113257694	SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND EURO CORPORATE BOND A ACCUMULATION EUR	OPCVM	Schroder Investment Management (Europe) S.A.
FR0011288513	SYCOMORE SÉLECTION CRÉDIT R	OPCVM	Sycomore Asset Management
Obligations EUR - Flexibles			
LU0392098371	DNCA INVEST - CREDIT CONVICTION - B	OPCVM	DNCA Finance
LU1161527038	EDMOND DE ROTHSCHILD FUND - BOND ALLOCATION A EUR ACC	OPCVM	Edmond de Rothschild Asset Management (France)
FR0010230490	LAZARD CREDIT OPPORTUNITIES A	OPCVM	Lazard Frères Gestion
Obligations EUR - haut rendement			
FR0013202132	SEXTANT BOND PICKING A	OPCVM	Amiral Gestion
FR001400A6Y0	SYCOYIELD 2026	OPCVM	Sycomore Asset Management
FR001400MCQ6	SYCOYIELD 2030	OPCVM	Sycomore Asset Management
Obligations EUR - très court terme			
FR0010515601	CONFIANCE SOLIDAIRE C	OPCVM	Ecofi Investissements
FR0010697482	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO C EUR	OPCVM	Rothschild & Co Asset Management
FR0011198332	SCHELCHER SHORT TERM ESG P	OPCVM	Arkéa Asset Management
Obligations Internationales			
FR0010626184	AGIR AVEC LA FONDATION ABBÉ PIERRE	OPCVM	Ecofi Investissements
LU0336083497	CARMIGNAC PORTFOLIO GLOBAL BOND A EUR ACC	OPCVM	Carmignac Gestion Luxembourg S.A.
Obligations Internationales - Couvertes en EUR			
LU1472740767	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R(C) EUR	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Obligations Internationales - Flexibles			
LU1670719613	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND A EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
Obligations Internationales - Indexées sur l'Inflation - Couverte en EUR			
LU0266009793	AXA WF GLOBAL INFLATION BONDS A CAP EUR	OPCVM	AXA Investment Managers Paris S.A.
Obligations Internationales Flexibles			
FR0010156604	AMUNDI OBLIG INTERNATIONALES P EUR	OPCVM	Amundi Asset Management
Obligations Marchés Emergents - Devise locale			
LU0280437673	PICTET EMERGING LOCAL CURRENCY DEBT P EUR	OPCVM	Pictet Asset Management (Europe) SA

Liste des supports en unités de compte disponibles dans le cadre de la "gestion libre" et de la "gestion pilotée" en date du 10/08/2025

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion
Opcvm/FI			
Obligations Marchés Emergents - Devises Couvertes			
LU0907913460	AMUNDI FUNDS BOND GLOBAL EMERGING HARD CURRENCY AE C	OPCVM	Amundi Luxembourg S.A.
LU1670631289	M&G (LUX) EMERGING MARKETS BOND FUND A-H EUR ACC	OPCVM	M&G Luxembourg S.A.
Obligations USD - Flexibles			
IE00B23XD337	NATIXIS IF - LOOMIS SAYLES MULTISECTOR INCOME FUND R/A(EUR)	OPCVM	Natixis Investment Managers International
Obligations USD - Haut Rendement			
LU0261953904	FIDELITY FUNDS - US HIGH YIELD FUND A-ACC-EUR	OPCVM	Fidelity (FIL Inv Mgmt (Lux) S.A.)
Fonds structurés /Autres			
Fonds structurés			
FR001400Z8V3	RENDEMENT EURIBOR OCTOBRE 2025	OPCVM	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
SCPI - SCI			
SCI de rendement			
	CAPIMMO	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	NOVAXIA R	SCPI - SCI	NOVAXIA INVESTISSEMENT
	SC PYTHAGORE	SCPI - SCI	THEOREIM
	SCI SILVER AVENIR	SCPI - SCI	FEDERAL FINANCE GESTION
SCPI de plus-value			
	PATRIMMO CROISSANCE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
SCPI de rendement			
	ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION	SCPI - SCI	AEW CILOGER
	EFIMMO	SCPI - SCI	SOFIDY
	IMMORENTE	SCPI - SCI	SOFIDY
	LAFFITTE PIERRE	SCPI - SCI	AEW CILOGER
	PATRIMMO COMMERCE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	PFO2	SCPI - SCI	PERIAL
	PRIMOFAMILY	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	PRIMOPIERRE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	PRIMOVIE	SCPI - SCI	PRIMONIAL REIM
	RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	SCPI - SCI	AMUNDI IMMOBILIER
OPCI			
OPCI			
FR0011066802	OPCIMMO P	OPCI	AMUNDI IMMOBILIER
FR0013260262	SOFIDY PIERRE EUROPE	OPCI	SOFIDY
FR0013219722	SWISSLIFE DYNAPIERRE ACTION P	OPCI	SWISS LIFE REIM
FCPR			
FCPR			
FR001400BCG0	EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES - PART C (EUR)	FCPR	EIFFEL INVESTMENT GROUP
FR0013301553	EURAZEO PRIVATE VALUE EUROPE 3	FCPR	Eurazeo Investment Manager
FR001400ROV0	FCPR ODDO BHF GLOBAL PRIVATE EQUITY	FCPR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS
FR0013222353	ISATIS CAPITAL VIE & RETRAITE		ISATIS CAPITAL